

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 NOVEMBRE 2022

Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :

14/11/2022

Membres présents : 28

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 24/11/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, , Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :

14/11/2022

Membres présents : 28

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 24/11/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, , Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET



Conseil Municipal du Lundi 21 Novembre 2022

A 18 h 30 Salle de la Corderie

Ordre du Jour

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire précise que depuis le dernier conseil municipal, il y a eu des moments forts. Tout d'abord, une belle cérémonie d'hommage aux morts le 11 novembre avec les enfants venus en nombre. C'était une belle cérémonie et il les remercie tous sincèrement. Puis, on a célébré la fête traditionnelle, la fête du Hareng Roi. Ce fut un cru exceptionnel avec plus de 10 000 visiteurs et ce sous un soleil radieux. Il remercie chaleureusement l'association des Bons Z'Enfants sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu.

Autre sensibilisation et action forte réalisée la semaine dernière sur le sujet de la prévention des violences. Madame BOUTOILLE et les équipes du CCAS, les partenaires et les artisans boulangers se sont mobilisés pour réaliser de nombreuses actions dans le cadre de la semaine « Mobilisons-nous ! Contre les violences faites aux femmes ».

Baguettes vendues dans les sacs « violentomètres », sensibilisation des lycéens, des habitants, et de la population via des actions, pièces de théâtre et concert.

De nombreuses personnes ont assisté à ces actions. Continuons la prévention et la sensibilisation quotidienne car c'est toute l'année que nous devons combattre ce fléau.

Madame BOUTOILLE précise qu'il y a eu une grande mobilisation de la part des lycéens, des professionnels d'Étaples-sur-mer et de nombreux témoignages.

En matière d'attractivité, nous accueillons 2 nouveaux commerçants :

- Cassandre, salon de coiffure rue Maurice Raphaël
- La fromagerie du Pont Rose en remplacement de la fromagerie LIZ

Les actions à venir :

- le Téléthon les 2 et 3 décembre,
- la fin d'année et ses fêtes approchant, nous arrivons au traditionnel concours de guénelés et au marché de Noël les 10 et 11 décembre.

Le Procès verbal est adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

A propos de la décision n°2022-11-02 « création de 2 espaces plurivalents », Monsieur LAMOUR précise qu'en 2021, il était inscrit 720 000 €, aujourd'hui le projet s'élève à 1 211 000 €. Il y a une évolution très importante y compris pour les études (il faut compter environ 9 % soit 25 000 euros en plus des 83 000 € existants).

Monsieur le Maire précise qu'il y a une augmentation des coûts des travaux, du prix des matériaux, la hausse des prix de l'énergie, la hausse du SMIC. Il y a également des travaux complémentaires avec la création d'un verger pédagogique, l'implantation d'un portail d'accès, la reprise de la totalité de la rampe d'accès au citystade non conforme aux normes PMR, dispositions complémentaires liées à la sécurité – incendie suivant l'étude d'implantation du matériel de la cuisine, complément sur le réseau assainissement, traitement périmétrique de la salle d'activité et un complément lié aux normes acoustiques en vigueur de l'accueil de l'enfance et de la petite enfance. On regrette que tous ces travaux n'aient pas été budgétisés au départ.

Monsieur LAMOUR demande si le budget honoraire va également augmenter ?

Monsieur le Maire précise que les honoraires sont calculés par rapport au montant des travaux.

Monsieur LAMOUR fait remarquer que la demande de fonds de concours ne reprend pas l'augmentation des honoraires (voir décision 2022-11-02).

Monsieur le Maire étudiera la question.

Pour le fonds de concours, il est précisé qu'on est dans l'attente de la réponse de la CA2BM.

D'après Monsieur LAMOUR les fonds de concours par la CA2BM seront acceptés. Pour lui les honoraires dans la décision ne reflètent pas la réalité. Le coût du projet ayant augmenté, les honoraires doivent également être supérieurs. Pour lui, la décision n'est donc pas conforme.

2) Communications de Monsieur le Maire et information sur les décisions prises en vertu des délégations données au Maire par le Conseil municipal.

3) Service Urbanisme

- Délibération n° 1 : Avenant 3 à la convention Contrat de Ville pour PAS-DE-CALAIS HABITAT : prorogation et usage du budget « exonération TFPB ».
- Délibération n° 2 : Avenant 3 à la convention Contrat de Ville pour FLANDRE OPALE HABITAT : prorogation et usage du budget « exonération TFPB ».
- Délibération n° 3 : Rétrocession des voiries divers du lotissement « Les Amarelles » (STILNOR aménageurs).
- Délibération n° 4 : Présentation annuelle de l'état d'avancement de la ZAC Domaine des Prés – CRAC 2020.

4) Finances/Subventions

- Délibération n° 5 : Requalification des espaces publics 1ère phase – Dispositif « Centre-Ville-Centre Bourg ».

5) Services Techniques

- Délibération n° 6 : Création d'un groupement de commandes avec les communes de Bréxent Enocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Lefaux, Maresville, Le Touquet-Paris-Plage et Widehem en vue de la passation d'un marché pour la collecte des déchets verts en porte à porte.

6) Service Éducation

- Délibération n° 7 : Participation financière des familles pour le séjour en classe de neige 2023.

7) Office Municipal de Tourisme/Maréis

- Délibération n° 8 : Demande de classement de l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer en catégorie I.
- Délibération n° 9 : Tarifs des articles de la boutique à compter du 5 octobre 2022.
- Délibération n° 10 : Ajout de tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » à la grille des tarifs 2023.

DECISION DU MAIRE N° 2022-10 -01

Marchés de travaux

« Aménagement des espaces publics du Centre-Ville »

Marché n° 2022-024 : Aménagement des espaces publics du Centre-Ville – Lot 1 : Voirie – Assainissement EU EP, Réseaux divers, mobilier urbain

Marché n° 2022-024 : Aménagement des espaces publics du Centre-Ville – Lot 2 : Eclairage public y compris bornes escamotables de régulation du trafic et bornes de recharges de véhicules électriques.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2021 modifiant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la volonté de la Ville d'Etaples-sur-mer d'entamer une démarche d'amélioration qualitative et esthétique de son Centre-Ville et principalement des rues d'Hérambault, du Port et du Rivage ainsi que la Place du Général Leclercq de Hautecloque,

Considérant que sur ces aménagements, le Cabinet LATITUDES – 124 Boulevard Vauban – 80100 ABBEVILLE accompagne la Ville d'Etaples-sur-mer au titre de maître d'œuvre,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à plus de 90 000 Euros HT mais qu'il reste sous le seuil des procédures formalisées,

Considérant que la procédure adaptée s'imposait,

Considérant les mesures de publicité suivantes :

- Avis envoyé pour publication au BOAMP le 13 septembre 2022 – Publié au BOAMP n° 22-122796
- Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 14/09/2022 au 06/10/2022.

.../...

- AAPC et DCE mis en ligne sur le profil d'acheteur <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> à partir du 13/09/2022. Support de parution supplémentaire de l'AAPC : l'Avenir de l'Artois, E.marchespublics et France Marchés.
- Mise en ligne de l'AAPC sur le site de la Ville d'Étaples-sur-mer le 13 septembre 2022.
- AAPC restreint publié dans les journaux d'annonces locales du Groupe Nord Littoral : « Les Echos du Touquet », « Le Réveil de Berck », « Le Journal de Montreuil » et « La Semaine dans le Boulonnais » - Parution du 21 septembre 2022.

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 6 octobre 2022 à 11 heures et que les offres suivantes ont été reçues :

Candidats	Offre financière
STPA – Etablissement de Lhotelier Travaux Publics Parc d'Activités les 2 vallées – CS 90515 80100 ABBEVILLE	<u>Lot n° 1</u> <u>Montant des travaux de base</u> : 1 029 335.89 Euros HT Option 1 : 6 250.00 Euros HT Option 2 : 6 250.00 Euros HT Option 3 : 28 240.00 Euros HT Option 4 : 9 210.00 Euros HT Option 5 : 18 080.00 Euros HT Total : 1 097 335.89 Euros HT <u>Délai d'exécution proposé</u> : 24 semaines hors période de préparation de travaux – 315 heures d'insertion
EUROVIA PAS DE CALAIS Zone Industrielle Boulevard du Valigot 62630 ETAPLES SUR MER <u>Sous-traitance</u> : <ul style="list-style-type: none"> • RAMERY TRAVAUX PUBLICS Côte d'Opale 1 avenue de l'Europe 62250 LEULINGHEN-BERNES • VOIRIES ET PAVAGE DU NORD (VPN) 4 Avenue de l'Europe – BP 132 59428 ARMENTIERES CEDEX 	<u>Lot n° 1</u> <u>Montant des travaux de base</u> : 1 079 995.94 Euros HT Option 1 : 1 000.00 Euros HT Option 2 : 750.00 Euros HT Option 3 : 34 131.40 Euros HT Option 4 : 2 173.22 Euros HT Option 5 : 13 297.58 Euros HT Total : 1 131 348.14 Euros HT <u>Délai d'exécution proposé</u> : 5 mois – 315 heures d'insertion
CITEOS – SANTERNE NORD PICARDIE INFRA 5 rue Louis Lumière 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	<u>Lot n° 2</u> <u>Montant des travaux de base</u> : 297 165.00 Euros HT <u>Délai d'exécution proposé</u> : 9 semaines soit 45 jours ouvrés – 105 heures d'insertion
SATELEC SAS – Agence de Quaëdypre Entrée 4A – Centre d'Affaires de la Linerie 35 Route du Looweg – Lieu-dit La Croix Rouge 59380 QUAËDYPRE	<u>Lot n° 2</u> <u>Montant des travaux de base</u> : 425 545.20 Euros HT <u>Délai d'exécution proposé</u> : 5 mois – 105 heures d'insertion.

Considérant le rapport d'analyse joint en annexe,

.../...

Décide :

Article 1 :

- **D'attribuer le marché n° 2022-024** : « Aménagement des espaces publics du Centre-Ville d'Étaples-sur-mer – Lot 1 : Voirie – Assainissement EU EP, Réseaux divers, Mobilier urbain » à Eurovia PAS de CALAIS – Zone Industrielle – Boulevard Valigot – 62630 ETAPLES-sur-mer suivant les conditions ci-après :

Montant des travaux : 1 108 124,90 Euros HT
Correspondant à la solution de base et les 5 options.

Délai d'exécution : 5 mois à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de démarrer les travaux.

Conformément à l'article L.2111-1 et L.2112-2 du Code de la Commande Publique, ce marché comporte une clause d'insertion par l'économie obligatoire. Le nombre d'heures d'insertion prévue pour ce marché est de 315 heures.

- **D'attribuer le marché n° 2022-025** : « Aménagement des espaces publics du Centre-Ville d'Étaples-sur-mer – Lot 2 : Eclairage public y compris bornes escamotables de régulation du trafic et bornes de recharges des véhicules électriques » à CITEOS SANTERNE NORD PICARDIE INFRA – 5 rue Louis Lumière – 62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE suivant les conditions ci-après :

Montant des travaux : 335 165,00 Euros HT

Délai d'exécution : 9 semaines à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de démarrer les travaux.

Conformément à l'article L.2111-1 et L.2112-2 du Code de la Commande Publique, ce marché comporte une clause d'insertion par l'économie obligatoire. Le nombre d'heures d'insertion prévue pour ce marché est de 105 heures.

La notification des deux marchés fera office d'ordre de service de démarrage de la période de préparation d'un mois.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montreuil/mer, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

.../...

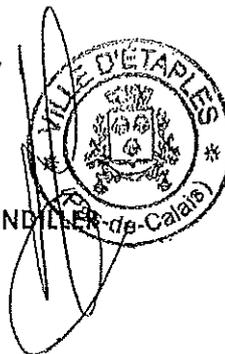
Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 21 octobre 2022

Le Maire,

Franck TINDILLER



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

I. RAPPEL DE LA PROCEDURE

I-1 OBJET DE LA CONSULTATION :

COMMUNE D'ETAPLES

Aménagement des espaces publics du Centre-ville d'Étaples-sur-mer

Place du Général Leclerc de Hautecloque, Rue d'Hérambault, Rue du Port
et Rue du Rivage.

I-2 PROCEDURE MISE EN OEUVRE :

Procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique. Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, le Pouvoir Adjudicateur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer les marchés sur les bases des offres initiales sans mener de négociations.

I-3 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE :

- date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence (BOAMP) : 13 septembre 2022
- date de parution de l'avis d'appel public à la concurrence : du 14 septembre 2022 au 6 octobre 2022
BOAMP n° 22-122796
- date limite de réception des plis : le 6 octobre 2022
- nombre de plis reçus : 2 pour le lot 1 et 2 pour le lot 2

I-4 ORGANES DE PUBLICATION :

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé pour publication dans les organes de publication suivants :

- Le BOAMP : avis publié sous le numéro 22-122796
- La plateforme de dématérialisation (profil d'acheteur) : <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/>

L'avis d'appel public à concurrence a également été mis en ligne sur le site suivant :

- Le site de la Ville d'Étaples-sur-mer : <https://etaples-sur-mer.fr/category/telechargements/marches-publics/>

Un avis d'appel à concurrence restreint a été publié dans les journaux d'annonces légales du Groupe Nord Littoral : « Les Echos du Touquet », « Le Réveil de Berck », « Le Journal de Montreuil » et « La Semaine dans le Boulonnais » - Parutions du 21 septembre 2022.

I-5 ESTIMATION DES TRAVAUX :

Lot 1: Voirie – Assainissement EU EP, Réseaux divers, mobilier urbain : 1 100 000 € HT

Lot 2 Eclairage public y compris bornes escamotables de régulation du trafic et bornes de recharges des véhicules électriques : 350 000 € HT

I-6 NOMBRE DE PLIS RECUS :

4 plis ont été réceptionnés dans les dates et heures du règlement de la consultation. Il s'agit :

Ordre d'arrivée	Lot	Société	Adresse	Tél	Montant de l'offre HT suivant DPGF	Dossier administratif	Dossier technique
Pli 2	1	EUROVIA	Zone industrielle Boulevard du Valgot 62630 ETAPLES-sur-mer	03-21-97-84-58	1 131 348.14€ HT (Base + 5 PSE)	OK	Ok
Pli 1	1	STPA	Parc d'activité des deux vallées CS90515 80100 ABBEVILLE	03-22-19-19-00	1 097 385.89€ HT (Base + 5 PSE)	OK	Ok
Pli 3	2	CITEOS	ZI de l'Inquéterie 5 Rue Louis Lumière 62280 Saint Martin Boulogne	03-91-90-02-80	297 165.00€HT	OK	OK
Pli 4	2	SATELEC	10 Route de Looweg 59380 Quaedypre	03-20-28-92-58	425 545.20€HT	OK	Ok

Le cabinet LATITUDES, Maître d'Oeuvre est chargé d'analyser les offres.

II. ANALYSE DES OFFRES

Après une première analyse et conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur décide de négocier avec les deux entreprises du LOT 1. Les négociations ont eu lieu le 12 octobre 2022 à 15 heures 30 et 16 heures 30 (un rendez-vous par candidat) et se sont portées sur :

- Explication de l'organisation du chantier,
- Justification des prix unitaires avec modification si besoin,
- Explication sur les fiches techniques.

A l'issue de la négociation, les entreprises STPA et EUROVIA ont remis les éléments demandés le vendredi 14 octobre 2022.

L'entreprise Eurovia a modifié le montant de son offre pour la porter à 1 108 124.90€ HT.

L'entreprise STPA a fourni les éléments de précision demandés mais n'a pas modifié son offre financière.

Conformément à l'article 8 du règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	50.0 %

II-1 LA NOTATION DU CRITERE « PRIX » :

Le calcul de la note pour le critère prix (50 points)

La note sur 50 points sera calculée de la façon suivante :

Note = 50 x (Offre basse / Offre)

Avec Offre basse = offre la plus basse

Offre = montant de l'offre présentée par le candidat

II-1-1 LOT 1 – VRD

Tableau récapitulatif des offres transmis dans l'offre après négociation + prix vérifiés.

	Montant €HT dans la DPGF.	Montant €HT (offre vérifiée)
Pli 2 : EUROVIA	1 108 124.90 €	1 108 124.90 €
Pli 1 : STPA	1 097 385.89 €	1 097 385.89 €

Attribution de la note prix (/50)

A - Offre

	Pli 2 : EUROVIA	Pli 1 : STPA
Montant global de l'offre (€ HT)	1 108 124.90 €	1 097 385.89 €
Note obtenue (/50)	49.50	50.00

II-1-2 LOT 2 – ECLAIRAGE PUBLIC Y COMPRIS BORNES ESCAMOTABLES DE REGULATION DU TRAFIC ET BORNES DE RECHARGES DES VEHICULES ELECTRIQUES

Tableau récapitulatif des offres transmis dans l'offre + prix vérifiés.

	Montant €HT dans la DPGF.	Montant €HT (offre vérifiée)
Pli 3 : CITEOS	335 165.00	335 165.00
Pli 4 : SATELEC	425 545.20	425 545.20

Attribution de la note prix (/50)

A - Offre

	Pli 3 : CITEOS	Pli 4 : SATELEC
Montant global de l'offre (€ HT) base	335 165.00	425 545.20
Note obtenue (/50)	50.00	39.40

II-2 LA NOTATION DU CRITERE « VALEUR TECHNIQUE » :

La notation du sous critère ' Valeur technique' s'appréciera à partir des sous critères suivants définis à l'article 16 du règlement de consultation.

II-2-1 LOT 1 – VRD

Attribution de la note « valeur technique » (/50) Le détail est fourni en annexe.

	Pli 2 : EUROVIA	Pli 1 : STPA
Note obtenue (/50)	50	43.80

II-2-2 LOT 2 – ECLAIRAGE PUBLIC Y COMPRIS BORNES ESCAMOTABLES DE REGULATION DU TRAFIC ET BORNES DE RECHARGES DES VEHICULES ELECTRIQUES

Attribution de la note « valeur technique » (/50) Le détail est fourni en annexe.

	Pli 3 : CITEOS	Pli 4 : SATELEC
Note obtenue (/50)	41	49

III. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES :

III-1 LOT 1 - VRD :

Bilan de la notation de l'offre

	Pli 2 : EUROVIA	Pli 1 : STPA
Critère « Prix » Note obtenue (/50)	49.50	50
Critère « valeur technique » Note obtenue (/50)	50	43.80
Total des points obtenus (/100)	99.50	93.80
Rappel du montant des travaux après vérification (€ HT)	1 108 124.90€	1 097 365.89€

Commentaire sur l'analyse :

Vu l'examen des dossiers reçus : 2 plis

La société EUROVIA, pli n°2, propose l'offre la mieux-disante dans l'estimation des travaux pour un montant de 1 108 124.90€ HT soit 1 329 749.88 € TTC correspondant au montant de la solution de base et des 5 options.

III-2 LOT 2 - ECLAIRAGE PUBLIC Y COMPRIS BORNES ESCAMOTABLES DE REGULATION DU TRAFIC ET BORNES DE RECHARGES DES VEHICULES ELECTRIQUES :

Bilan de la notation

	Pli 3 : CITEOS	Pli 4 : SATELEC
Critère « Prix » Note obtenue (/50)	50	39.4
Critère « valeur technique » Note obtenue (/50)	41	49
Total des points obtenus (/100)	91	88.4
Rappel du montant des travaux après vérification (€ HT)	335 165.00	425 545.20

Commentaire sur l'analyse :

Vu l'examen des dossiers reçus : 2 plis

La société CITEOS, pli n°3, propose l'offre la mieux-disante pour un montant de 335 165.00 € HT soit 402 198.00 € TTC

III-3 CONCLUSION :

Vu l'examen de l'ensemble des dossiers reçus, il vous est proposé de retenir les candidats suivants :

	Entreprise la mieux-disante	Montant (€ HT)	Délai d'exécution (hors période de préparation de chantier d'un mois)	Nombre d'heures d'insertion par l'activité économique
Marché n° 2022-024 : Lot 1 – Voirie, réseaux divers	EUROVIA	1 108 124.90	5 mois	315 heures
Marché n° 2022-025 : Lot 2 – Eclairage public y compris bornes escamotables de régulation du trafic et bornes de recharges des véhicules électriques	CITEOS	335 165.00	9 semaines	105 heures

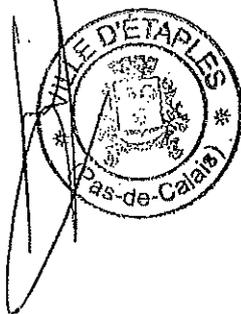
La notification des marchés fera office d'ordre de service prescrivant de démarrer la période de préparation. Un ordre de service prescrivant de démarrer les travaux à une date qui sera fixée ultérieurement sera transmis aux attributaires pour fixer le début d'exécution des prestations.

Le Maître D'œuvre LATITUDES

Ludovic CARTON

Vu et accepté le 21 octobre 2022
Le Maire,

Franck TINDILLER



CRITERE DE PRIX (50 points)		Notation sur	STPA	Note	EUROVIA	Note
la note étant arrondie au 1/10 ^e de point le plus proche						
Les montants des offres ont été contrôlés par application des prix unitaires aux quantités renseignées par l'entreprise dans le DPGF. Aucune divergence n'a été relevée ; les montants des offres sont validés.						
MONTANT DE REFERENCE = montant de l'offre moins-disante 1 097 365,89		50	MONTANT DE L'OFFRE 1 097 365,89	50,0	MONTANT DE L'OFFRE 1 108 124,90	49,5
			NOTATION FINANCIERE		NOTATION FINANCIERE	

CRITERES DE LA VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS (50 points)		Notation sur	STPA	Note	EUROVIA	Note
CRITERES	Sous critères					
Moyens pour le chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptif de l'effectif propre à l'entreprise mis à disposition pour le chantier avec description de l'encadrement 	4	Descriptif de l'effectif satisfaisant	4	Descriptif de l'effectif satisfaisant	4
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et suivi des déchets 	1	Réponse satisfaisante	1	Réponse satisfaisante	1
REFERENCES ET CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux de voirie Matériaux d'assainissement Matériaux de signalisation Matériels mobiliers 	15	Matériaux satisfaisants, l'ensemble des fiches n'est pas fourni	13,8	Matériaux satisfaisants et complet	15
Organisation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Nature et lieux d'implantation de la base de vie, du stockage (en fonction des phases de chantier) 	4	Réponse satisfaisante : indication sur la nature, le lieu d'implantation de la base vie et lieu de stockage suivant les phases de chantier.	4	Réponse satisfaisante : indication sur la nature, le lieu d'implantation de la base vie et lieu de stockage suivant les phases de chantier.	4
	<ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie de terrassement, d'assainissement, pose des pavés, bordures, dallages, les contrôles et point d'arrêt sur les matériaux mis en œuvre 	10	Réponse très satisfaisante avec reportage photos	8	Réponse très satisfaisante avec reportage photos mais en plus de STPA un complément sur la méthodologie de terrassement de l'assainissement par aspiration et indication sur les rendements de pose de pavage avec le sous traitant	10
Planning avec gestion des contraintes	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'exécution du chantier avec identification chronologique et géographique du phasage des travaux (plan à fournir) 	10	L'ensemble des éléments demandés est complet et bien détaillé avec des plans de phasage fournis. Réalisation du chantier en 5 phases	10	L'ensemble des éléments demandés est complet et bien détaillé avec des plans de phasage fournis. Réalisation du chantier en 3 phases	10
	<ul style="list-style-type: none"> • contraintes et analyse liées aux commerces avec maintien des accès aux riverains (avec la conservation des accès) 	6	Analyse des contraintes d'ordre général	3	Analyse avec appropriation des lieux, reportage photo pour chaque phase avec un intérêt du maintien du nombre de place de stationnement	6
		50	NOTATION TOTALE	43,80	NOTATION TOTALE	50

STPA	Note	EUROVIA	Note
NOTATION TOTALE	43,8	NOTATION TOTALE	99,5

		Eurovia	STPA
matériaux de voirie (15pts)	GNT2 type B 0/315	1	1
	GNT 0/20	1	1
	0/120 calcaire	1	
	gravillon 4/6	1	
	Géotextile	1	1
	0/100 0/40 concassé	1	
	sable D1	1	1
	gtr 0/20	1	
	gravillon 1/4 calcaire	1	
	GB 0/14 C3	1	1
	bb 0/6 calcaire	1	1
	bbsg 0/10 diorite c3	1	1
	bbsg 0/10 porphyre c3	1	1
	bbme 25% lisyte	1	
	Pavé Elisam granit jaune	1	1
	Bordure Elisam granit jaune 2 fiches de 2 carrières différentes	1	
	bordure béton	1	1
	caniveaux béton	1	1
	Bordurette béton	1	1
	Bordure quai bus béton	1	1
	Bordure quai bus transition béton	1	1
	Bordure de butée		1
	toilette public	1	1
	BB 40*40 50*50	1	1
	Drain SN8	1	1
	PVC cr8	1	1
	pièce de raccordement PVC	1	
	joint PVC fosheda	1	
	tabouret raccord	1	
	regard béton Diam 1000	1	1
	regard béton Diam 80*80	1	1
	BE 60*80	1	1
	fonte hydraulique D400	1	1
	fonte hydraulique D250	1	1
grille concave		1	
Tampon C250/D400	1	1	
Béton Sika	1	1	
Beton C25/30 C30/37	1	1	
caniveau grille	1	1	
sabot de gargouille		1	
bec de gargouille		1	
dauphin		1	
Fourreau PEHD	1		
Grillage avertisseur	1	1	

signalisation résine	1	1
signalisation enduit	1	1
Mur en L avec motif	1	1
abris vélo	1	1
meublier urbain garde corps	1	1
meublier urbain potelet amovible	1	1
meublier urbain potelet PMR	1	1
clous de signal		1
meublier urbain Arceau velo	1	1
meublier urbain WC	1	1
panneau de rue		1
	48	44

15	13,75
----	-------

Candidat	"Prix"		"Valeur technique"	NOTE	Classement des candidats
	Montant de l'offre (AE H.T.)	Note			
STPA	1 097 365,89 €	50,00 pts	50,00 pts	109,00 pts	↓
EUROVIA	1 108 124,90 €	50,0 pts	43,75	93,8 pts	2
		49,5 pts	50,00	99,5 pts	1
CONCLUSIONS Suivant les critères de choix (Prix et valeur technique), nous proposons l'offre de EUROVIA économiquement la plus avantageuse pour un montant de 1 108 124,90 € HT					

CRITERE DE PRIX (50 points)		Notation sur	Citeos	Note	satelec infra	Note
la note étant arrondie au 1/10 ^e de point le plus proche						
Les montants des offres ont été contrôlés par application des prix unitaires aux quantités renseignées par l'entreprise dans le DPGF. Aucune divergence n'a été relevée ; les montants des offres sont validés.						
MONTANT DE REFERENCE = montant de l'offre moins-disante						
335 165,00		50	MONTANT DE L'OFFRE 335 165,00	50,0	MONTANT DE L'OFFRE 425 545,20	39,4
			NOTATION FINANCIERE		NOTATION FINANCIERE	

CRITERES DE LA VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS (50 points)						
CRITERES	Sous critères	Notation sur	Citeos	Note	satelec infra	Note
Moyens pour le chantier	• Descriptif de l'effectif propre à l'entreprise mis à disposition pour le chantier du chantier avec description de l'encadrement	4	Descriptif de l'effectif satisfaisant	4	Descriptif de l'effectif satisfaisant	4
	• Gestion et suivi des déchets	1	Réponse satisfaisante	1	Réponse satisfaisante	1
REFERENCES ET CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX	Matériaux de voirie	15	Liste fournie avec fourniture et délais pour chaque produit	15	Liste fournie avec fourniture et délais pour chaque produit	15
	Matériaux d'assainissement					
Organisation du chantier	Matériaux de signalisation	4	Réponse satisfaisante : indication sur la nature, le lieu d'implantation de la base vie mais ne prend pas en compte le phasage du chantier. Lieu de stockage au centre de travaux dans la zone du Valiget à Étapes.	3	Réponse satisfaisante : indication sur la nature, le lieu d'implantation de la base vie mais ne prend pas en compte le phasage de chantier. Lieu de stockage au niveau de la base vie.	3
	Matériaux mobiliers					
Planning avec gestion des contraintes	• La méthodologie de terrassement, d'assainissement, pose des pavés, bordures, dallages, les contrôles et point d'arrêt sur les matériaux mis en oeuvre	10	Réponse satisfaisante avec Moyens matériels, effectifs, prévention des risques, point de contrôle, procédure pour chaque tâche	7,5	Réponse très satisfaisante avec Moyens matériels, humains, les risques prévisibles, les compétences et autorisation, procédure pour chaque tâche	10
	• Programme d'exécution du chantier avec identification chronologique et géographique du phasage des travaux (plan à fournir)	10	Programme d'exécution détaillé suivant 3 phases avec reportage photos	7,5	Programme d'exécution très bien détaillé suivant 4 phases avec reportage photos	10
	• contraintes et analyse liées aux commerces avec maintien des accès aux commerces et aux riverains (avec la conservation des accès)	6	Contraintes et analyse sommaire et d'ordre général.	3	Contrainte et analyse vues avec reportage photos. Prise en compte de la cohabitation avec le LOT 1.	6
				41		49
			Citeos	Note	satelec Infra	Note
			NOTATION TOTALE	91,0	NOTATION TOTALE	88,4
			50			

	Citeos	Satelec
Senseo 1	1	1
projecteur Valenta	1	1
mats cintré courbe	1	1
lanterne shuffle	1	1
matts cylindro conique 3ml	1	1
lanterne YOA	1	1
Mat cylindrique	1	1
armoire	1	1
coffret classe 2	1	1
grillage avertisseur	1	
cuivre nU	1	1
Cable rigide	1	1
fourreaux TPC rouge	1	1
Chambre de tirage	1	1
cable souple	1	1
borne escamotable	1	1
borne recharge rapide	1	1
béton		1
Nombre de fiche	17	17

Commune de Etaples

Aménagement des espaces publics du centre-ville

Place du Général Leclerc de Hauteclocque – Rue d'Hérambault – Rue du Port

Candidat	"Prix"		"Valeur technique"	NOTE	Classement des candidats
	Montant de l'offre (AE H.T.)	Note			
CITEOS	335 165,00 €	50,0 pts	50,00 pts	91,0 pts	1
SATELEC	425 545,20 €	39,4 pts	49,00	88,4 pts	2
CONCLUSIONS Suivant les critères de choix (Prix et valeur technique), nous proposons l'offre de CITEOS économiquement la plus avantageuse pour un montant de 335 165,00 € HT					



DECISION DU MAIRE N° 2022-10-02

« Classes de neige – Ville d'Étapes-sur-mer – Année scolaire 2022-2023 »

Marché n° 2022-026 (accord-cadre mono-attributaire à bon de commande)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2021 modifiant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la volonté de la Ville d'Étapes-sur-mer d'organiser un séjour de classes de neige pour les établissements scolaires de la Commune,

Considérant que le budget alloué à l'opération était supérieur à 40 000 Euros mais inférieur aux seuils d'appels d'offres et que la procédure adaptée s'avérait adéquate,

Considérant les mesures de publicité suivantes :

- Avis envoyé pour publication au BOAMP le 20 septembre 2022 (procédure supérieure à 90 000 Euros HT) publié au BOAMP n° 22-125985 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 21/09/2022 au 14/10/2022
- AAPC et DCE mis en ligne sur le profil d'acheteur <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> à partir du 20 décembre 2022. Support de parution supplémentaire de l'AAPC : l'Avenir de l'Artois, E.marchespublics et France Marchés.
- Mise en ligne de l'AAPC sur le site de la Ville d'Étapes-sur-mer le 20 septembre 2022.
- AAPC restreint publié dans les journaux d'annonces locales du groupe Nord Littoral suivants : « La Semaine dans le Boulonnais », « Les Echos du Touquet », « Le Réveil de Berck », « Le Journal de Montreuil » - Parutions du 28 septembre 2022.

.../...

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 14 octobre 2022 à 11 heures et que les offres suivantes ont été reçues :

Candidats	Offre financière
CAP MONDE 11 Quai Conti 78430 LOUVECIENNES	Prix : 88 934,30 Euros HT soit 106 721,16 Euros TTC Séjour du 17 au 24 mars 2023 – 8 jours sur place Nombre de classes accueillies : 6 Centre « Le Katy » - Saint Michel de Chaillol 879 Kms d'Étapes-sur-mer Pas de réponse à la PSE (transport aller-retour Étapes vers le centre). Le candidat met à disposition les animateurs pour ce trajet.
OXYJEUNES 3 Place de la Croix Rouge 62000 ARRAS	Prix : 78 420,83 Euros HT soit 94 105,00 Euros TTC Séjour du 17 au 24 mars 2023 – 8 jours sur place Chalet « Les Cyclamens » - 74 390 CHATEL 851 Kms d'Étapes-sur-mer Pas de réponse à la PSE (transport aller-retour Étapes vers le centre). Le candidat met à disposition les animateurs pour ce trajet. Le prix intègre 11 animateurs trajet.

Considérant le rapport d'analyse joint en annexe,

Décide :

Article 1 :

- **D'attribuer le marché n° 2022-026** : « Classes de neige – Ville d'Étapes-sur-mer – Année scolaire 2022-2023 » à **OXYJEUNES VOYAGES – 3 Place de la Croix Rouge – 62000 ARRAS** suivant les conditions ci-après :

Date du séjour :

Départ d'Étapes-sur-mer le 16 mars 2023 pour une arrivée au Centre le 17 mars 2023 au matin.
Départ du Centre le 24 mars 2023 au soir pour un retour à Étapes-sur-mer le 25 mars 2023 au matin.

Lieu du séjour :

Centre « Les Cyclamens » - 1484 Route du Petit Chatel – 74390 CHATEL – HAUTE-SAVOIE.

Prix (sur la base de 145 enfants, 7 enseignants et 6 accompagnants et suivant le descriptif des activités proposées présent dans l'offre du Titulaire) :

78 420,83 Euros HT soit 94 105,00 Euros TTC (base pour 145 enfants + 13 adultes qui resteront sur place)

Soit : 543,83 Euros HT / enfant (649 Euros TTC/enfant).

Le montant total du marché sera revu à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'enfants qui participera au séjour.

Durée de l'accord-cadre : 12 mois à compter de sa date de notification.

L'accord-cadre mono-attributaire s'exécutera au moyen de bons de commande.

.../...

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montreuil/mer, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

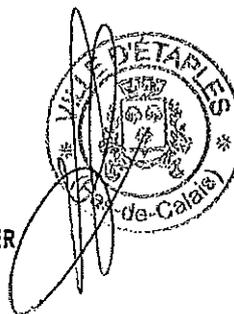
Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 25 octobre 2022

Le Maire,

Franck TINDILLER



Résumé de l'acte

062-216203182-20221025-dec2022-10-02-AU

Numéro de l'acte : dec2022-10-02
Date de décision : mardi 25 octobre 2022
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision du Maire n°2022-10-02 "Classes de neige - Ville d'Étaples-sur-mer - Année scolaire 2022-2023"
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 26/10/2022
Numéro AR : 062-216203182-20221025-dec2022-10-02-AU
Document principal : 99_AU-20221026143713315.pdf

Pièces jointes :

99_AU-20221026143740591.pdf

Historique :

26/10/22 14:47	En cours de création	
26/10/22 14:49	En préparation	Magalie AMONIER
26/10/22 14:49	Reçu	Magalie AMONIER
26/10/22 14:49	En cours de transmission	
26/10/22 14:51	Transmis en Préfecture	
26/10/22 14:54	Accusé de réception reçu	
26/10/22 15:06	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER

Consultation n° C22.018

Classes de neige – Ville d'Etaples-sur-mer – Année scolaire 2022/2023

DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots au sens de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique. En effet, la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Le Pouvoir Adjudicateur a donc décidé, conformément à l'article L.2113-11 du Code de la Commande Publique de ne pas allouer l'accord-cadre.

Forme de la procédure :

Procédure adaptée en application de l'article R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire tel que défini à l'article L.2125-1 du Code de la Commande Publique qui s'exécutera au moyen d'un bon de commande.

PROCEDURE :

Date d'envoi de l'AAPC	20 septembre 2022
Date limite de réception des offres	14 octobre 2022 à 11 heures
Date d'ouverture des plis	14 octobre 2022 à 14 heures 00

Récapitulatif des offres reçues

N° du candidat	Coordonnées	Éléments de l'offre
1	CAP MONDE 11 Quai Conti 78430 LOUVECIENNES	Prix : 88 934.30 Euros HT soit 106 721.16 Euros TTC Séjour du 17 au 24 mars 2023 – 8 jours sur place Nombre de classes accueillies : 6 Centre « Le Kaly » - Saint Michel de Chaillol 879 Kms d'Etaples-sur-mer Pas de réponse à la PSE (transport aller-retour Etaples vers le centre). Le candidat met à disposition les animateurs pour ce trajet.
2	OXYJEUNES 3 Place de la Croix Rouge 62000 ARRAS	Prix : 78 420.83 Euros HT soit 94 105.00 Euros TTC Séjour du 17 au 24 mars 2023 – 8 jours sur place Chalet « Les Cyclamens » - 74 390 CHATEL 851 Kms d'Etaples-sur-mer Pas de réponse à la PSE (transport aller retour Etaples vers le centre). Le candidat met à disposition les animateurs pour ce trajet. Le prix intègre 11 animateurs trajet.

		Il est à noter que sur les sorties et séances de ski, le candidat indique qu'elles sont sous réserve de disponibilités. Le candidat va donc être interrogé sur ce point.
--	--	--

Analyse des candidatures

Au regard des pièces fournies par les candidats, il apparaît que tous possèdent les garanties et capacités pour répondre à la consultation.

Pli(s) hors délais :

Sans objet.

Demande de précisions auprès des candidats dans le cadre de l'analyse

Candidat 2 : OXYJEUNES

Le candidat indique que pour les sorties et séances de ski dont proposées sous réserve de disponibilités.

Question du 14/10/2022 à 15 heures 15 :

Bonjour,

Vous avez déposé une offre pour la consultation en objet et vous remercie. A l'ouverture de celle-ci, il apparaît, dans le mémoire technique la mention suivante pour les séances de ski, la sortie raquette et la visite de la fromagerie « sous réserve de confirmation et de disponibilité du prestataire ». En cas d'indisponibilité ou de non confirmation du prestataire, cela sous-entend que ces prestations pourraient être déplacées sur la semaine ou pourraient-elles ne pas avoir lieu tout simplement ? Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre réponse pour le lundi 17 novembre à 11 heures au plus tard.

Réponse du 14/10/2022 à 16 heures 00 :

Bonjour,

Suite à votre récent message, je vous confirme que "sous réserve de confirmation et de disponibilité du prestataire" sous-entend que ces prestations pourraient être déplacées sur la semaine mais en aucun cas annulées.

Nous respecterons l'ensemble des prestations qui vous ont été proposées et qui sont incluses dans notre proposition.

Simplement, s'agissant d'un planning prévisionnel, les visites qui vous été proposées nous seront confirmées par les prestataires en fonction de leur disponibilités sur la semaine. (ex la sortie raquettes prévu le jour 5 aura peut-être lieu le jour 4)

Offre(s) éliminée(s)

Sans objet.

CRITERES	PONDERATION
1- Prix des prestations	30 %
2- Capacités et modalités d'accueil (l'analyse sera basée sur les éléments de l'annexe 1 à l'acte d'engagement). <i>Chaque élément du mémoire technique sera noté de la manière suivante :</i> <i>0 point : pas de réponse</i> <i>1 point : insuffisant</i> <i>2 points : moyen</i> <i>3 points : bon</i> <i>4 points : très bon</i> <i>5 points : excellent</i> <i>Le nombre de points obtenu est ensuite pondéré par le poids du sous-critère.</i> <i>Ex :</i> <i>Critère sur 10 points : note obtenue sur 5 multipliée par 2</i> <i>Critère sur 20 points : note obtenue sur 5 multipliée par 4</i>	70 %

Prix des prestations : 30% : Note sur 30 points = $\frac{\text{Prix le plus bas} \times 30}{\text{Prix du candidat}}$

Analyse des offres

Voir en annexe l'analyse des offres établie par le Service Enseignement de la Ville d'Étaples/mer

Récapitulatif de la notation

	Prix (30 points)	Valeur technique (70 points)	Total (100 points)	Classement
CAP MONDE	26.45	65.55	92	2
Oxy Jeunes Voyages	30	69.36	99.36	1

ATTRIBUTION DU MARCHE

Au regard du rapport d'analyse joint en annexe, le **marché n° 2022-026** : « **Classe de neige – Ville d'Étaples/mer – Année scolaire 2022/2023** » va être attribué à : **OXYJEUNES VOYAGES – 3 Place de la Croix Rouge – 62000 ARRAS** suivant les conditions ci-après :

Montant des prestations : 78 420.83 Euros HT soit 94 105.00 Euros TTC (base pour 145 enfants + 13 adultes qui resteront sur place)

Ce montant est estimatif et sera ajusté en fonction du nombre de participants au séjour.

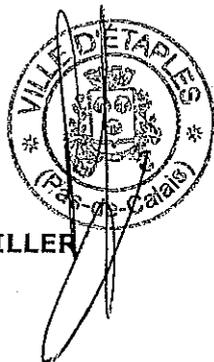
Lieu du séjour proposé : Centre « Les Cyclamens » - 1484 Routę du Petit Chatel – 74390 CHATEL – HAUTE-SAVOIE.

Dates du séjour proposé : Départ d'Etaples-sur-mer le 16 mars 2023 pour une arrivée au Centre le 17 mars 2023 au matin. Départ du Centre le 24 mars 2023 au soir pour un retour à Etaples-sur-mer le 25 mars 2023 au matin.

Vu et accepté le 25 octobre 2022

A Etaples/mer,

Le Maire,



Franck TINDILLER

	CAP MONDE SAS	Nombre de points
CRITERES TECHNIQUES PRIS EN COMPTE POUR LE JUGEMENT	Centre situé à 1600m d'altitude à Saint-Michel de Chaillol. Vallée du Champsaur – Hautes-alpes. 05260 Saint-Michel de Chaillol. Le Centre est composé de 3 parties autonomes : Le Kaly, l'Eider et l'Escouba. Centre exclusivement réservé à la Ville d'étaples-sur-Mer. N° agrément Éducation Nationale EN166 et J.S 05115300002	
Prix (base 145 enfants + adultes restants 8 jours sur place)	88 934,30 Euros HT (incluant gratuité enseignants et accompagnateurs séjours (13 personnes), (incluant hébergement, restauration, animation, gratuité enseignants + accompagnateurs sur place, remontées mécaniques, cours de ski et location matériel, 7 séances de ski alpin dont 2 sur une journée complète, insignes et excursions) 2 visites guidées, 1 activité igloo et sculpture sur neige + 1 sortie raquette + insignes incluses + accompagnateurs trajet aller/retour) <u>Tarif séjour par enfant</u> : 613,34 € HT/enfant soit 736 Euros TTC	
CRITERE PRIX (30 %)		25,45
CRITERE CAPACITES ET MODALITES D'ACCUEIL (70%)		
Capacité totale d'hébergement	215 lits + cadres répartis sur 3 bâtiments chambres de 4 à 6 lits et individuelles pour enseignants. 8 classes. Le Centre est composé de 3 parties autonomes : Le Kaly, l'Eider et l'Escouba Salle de restauration au rez-de-chaussée de chaque bâtiment avec vue panoramique. Sanitaire : collectif, douches, lavabos, toilettes. Le centre sera exclusivement réservé aux classes d'Étapes.	3
Personnel du centre	1 Directeur, 1 Directrice-adjointe, 3 personnes en cuisine, 7 personnes de service pour le ménage et l'entretien, 2 animateurs diplômés BAFA par classe dont 1 assistant sanitaire (BNS, AFPS ou PSC1) + 1 animateur coordinateur détaché de l'équipe d'animation	5
Type de logement	3 bâtiments (Le Kaly, l'Eider et l'Escouba) composés de chambres de 4 à 6 lits comprenant lavabos douches et sanitaires à chaque aile des bâtiments	3
Distance approximative du lieu d'hébergement par rapport au lieu d'activités sportives	Le centre Le Kaly est situé à 400 mètres du départ des pistes et des commerces. Altitude du centre 1600 mètres (hautes-alpes) – accès aux remontées mécaniques à pied (canons à neige) Centre situé aux pieds des pistes de la station de Chaillol 1600/2000 mètres – Exposition plein sud – 15 remontées mécaniques – 2 télésièges - 8 téléskis – 13 pistes et canons à neige - centre situé entre 300 à 500 mètres des pistes	3
Local d'infirmier	1 bâtiment infirmerie 28 lits. 1 infirmerie avec salle de soins – 2 lits.	5
Service de blanchisserie	Lavage du linge 1 fois/semaine pendant le séjour	5
Type de restauration	Cuisine et restauration sur place – menus élaborés par diététicienne. Table de 8 places – Salle de restauration au rez-de-chaussée avec vue panoramique. Service à table. Pension complète : 4 repas + 1 collation	5
Nombre de personnes affectées à la restauration	1 cuisinier – 2 aides cuisine + personnel de service.	5
Type de menus servis aux enfants et horaires	7h30/8h00 : petit déjeuner, 12h00: déjeuner, 16h30 : goûter, 19h : dîner. - Horaires aménagés en fonction de l'emploi du temps. Utilisation de produits frais et 3 spécialités régionales proposées par semaine.	5
Descriptif des locaux réservés à l'enseignement	8 salles de classe équipées Tables, chaises, tableaux vidéas, salle informatique (6 ordinateurs reliés internet) – 1 salle de spectacle	5
Matériel pédagogique mis à disposition des enseignants	Mise à disposition d'un service audiotel, d'un service blog sécurisé, d'un espace Web Mairie et école. 1 espace bibliothèque, 1 salon télévision, 1 grande salle de spectacle, sono, vidéoprojecteur, bureau, 1 salle informatique, 6 postes, connexion wifi, 2 salles de jeux, terrain de tennis, foot, multisports. Mise en place d'un espace client Mairie/École accessible sur internet, le web service des classes.	5
Nombre d'animateurs	2 animateurs diplômés par classe 24/24H pour la vie courante. (Respect législation en vigueur) Lever/coucher, repas, toilettes, chambres et tous les temps d'activité prévus au programme. Dont 1 animatrice/assistante sanitaire diplômée BNS/AFPS ou PSC1. Tous les animateurs peuvent assurer si besoin le co-voyage aller/retour des enfants. Mise à disposition d'un animateur coordinateur détaché de l'équipe d'animation. Il coordonne son équipe d'encadrement et demeure l'interlocuteur de Cap Monde vis à vis des enseignants, de Capmonde, des prestataires de service et du directeur du centre d'accueil...	5
Découverte de la région	- Découverte de la région : Balade en raquettes, Igloo et sculpture de neige, Musée de l'école d'autrefois, Écomusée des arts et traditions du Champsaur et intervention d'un apiculteur sur le centre.	5
Descriptif des salles et du matériel mis à disposition des animateurs	une télévision, un lecteur DVD – DVD – vidéo-projecteur, 1 sono, un espace pour la boum, 2 tables de ping-pong + raquettes et balles, raquettes de tennis + balles.	5
Nombre d'animateurs pour 7 classes	2 animateurs par classe 24h sur 24H	5
Diplômes et expérience	Animateurs qualifiés BAFA minimum	5
Descriptif des activités d'animation et horaires prévisionnels	7h15 – 8 h : Lever –toilette -habillage- petit déjeuner, 9 h00 à 11h50 : activités du matin, 12h15 13h : déjeuner, 13h00 – 13h30 : temps calme 13h40 à 16h30 activités – 17h à 17h30 goûter, 17h30 à 19h : douche et travail en classe, 19h à 20h : repas – 20h15 à 21h : veillée, 21h15 : coucher.	5
Type de ski pratiqué	ski alpin : 7 séances de 2 heures, 1 sortie en raquettes - 1 moniteur diplômé pour 12 enfants	5
Situation géographique exacte du lieu d'enseignement du ski	200 mètres des pistes de ski, pistes pour débutants – 15 remontées mécaniques – 2 télésièges – 8 téléskis – 13 pistes. 400 mètres de la station de ski	4

Planning prévisionnel des horaires de ski	Séances de 2 heures 9H/11H ou 13H00 à 15H00 – 7 séances de ski alpin dont une journée complète	5
Nombre de moniteurs	Cours dispensés par des moniteurs ESF . 1 moniteur ESF pour 12 enfants	5
Organisation du séjour	Du vendredi 17 mars au vendredi 24 mars 2023 sur place (départ le jeudi 16 au soir retour le samedi 25 mars 2023 au matin)	5
	TOTAL DE POINTS POUR LE CRITERE « capacité et modalités d'accueil » /110	103
	TOTAL DE POINTS RAMENES SUR 70 %	65,55
	TOTAL DES DEUX CRITERES	92

	OXYJEUNES VOYAGES	Nombre de points
CRITERES TECHNIQUES PRIS EN COMPTE POUR LE JUGEMENT	Centre "Les Cyclamens" 1484 route du Petit Chatef 74390 CHATEL - HAUTE SAVOIE	
Prix (base 145 enfants + 13 adultes restants 8 jours sur place)	78 420,83 € HT comprend : hébergement enfants enseignants et accompagnateurs mairie, restauration, encadrement par 11 animateurs sur site et au voyage aller-retour, cours de ski (6 séances) forfait remontée mécanique, location de matériel de ski, insignes, visite d'une fromagerie, sorties raquettes, visite musée de la vieille douane, intervention d'un sculpteur sur bois, jeux de neige, luge construction d'igloo. tarif par enfant : 540,83 € HT/enfant soit 649 € TTC par enfant	
CRITERE PRIX (30 %)		30
CRITERE CAPACITES ET MODALITES D'ACCUEIL (70 %)		
Capacité totale d'hébergement	185 lits 1 chalet sur 3 étages avec ascenseur	5
Personnel du centre	1 directeur 2 cuisiniers 1 commis 3 personnes de service et d'entretien et un factotum	5
Type de logement	chalet sur 3 niveaux avec ascenseur, chambres de 4-5 et 8 lits avec sanitaires complets dans chaque chambre (WC douches et lavabo) chambres individuelles avec sanitaires complets au même étage que les enfants pour les enseignants	5
Distance approximative du lieu d'hébergement par rapport au lieu d'activités sportives	100 m du télésiège de Barbossine et 800 m de la télécabine de Super Chatel	5
Local d'infirmerie	salle de soin avec réfrigérateur et 2 chambres d'isolement 1 assistante sanitaire ou infirmière à temps complet diplômée du PSC1 minimum	5
Service de blanchisserie	service de blanchisserie sur place	5
Type de restauration	Repas servis à table	5
Nombre de personnes affectées à la restauration	2 cuisiniers et 1 commis de cuisine 3 personnes de service dont 1 plongeur.	5
Type de menus servis aux enfants et horaires	repas confectionnés sur place avec produits frais et locaux nourriture variée et équilibrée avec spécialités locales : fondue savoyarde, tartiflette et raclette.	5
Descriptif des locaux réservés à l'enseignement	6 salles de classe avec mobilier adapté au rez de jardin du chalet	5
Matériel pédagogique mis à disposition des enseignants	vidéo projecteur et matériel de projection, bibliothèque avec documents pédagogiques sur la région connexion internet en WIFI, TV lecteur DVD sonorisation , ordinateurs et imprimante	5
Nombre d'animateurs	11 Animateurs Oxyjeunes pour le groupe à temps plein disponible 24h/24 diplômés BAFA assurant la vie quotidienne, la surveillance, l'animation, les veillées et l'accompagnement aux visites, Le convoyage de Etaples à Chatel et retour sera effectué par ces mêmes animateurs. Nombre à adapter en fonction des effectifs	5
Découverte de la région	visites : fromagerie, musée de la vieille douane, intervention d'un sculpteur sur bois, jeux de neige, luge, construction d'igloo, balade en raquettes	5
Descriptif des salles et du matériel mis à disposition des animateurs	jeux de société, luges, raquettes table de ping pong, baby foot, papier feutres crépon	5
Nombre d'animateurs total	11 animateurs sur place	5
Diplômes et expérience	BAFA AFPS UEPSC1 BNS	5
Descriptif des activités d'animation et horaires prévisionnels	les matins sont réservés au temps scolaire, sorties extérieures et visites et l'après midi est consacrée à l'apprentissage du ski avec 2 h chaque jour	5

Type de ski pratiqué	Ski alpin 6 séances de 2h uniquement l'après midi encadrées par moniteur ESF pour 12 enfants maximum	4
Situation géographique exacte du lieu d'enseignement du ski	Domaine de Super Chatel à 100 m du télésiège de Barbossine et 800 m du chalet par navette local à ski au pied des pistes en haut de la télécabine. Piste débutants à l'arrivée des cabines	5
Planning prévisionnel des horaires de ski	de 13h à 15 h ou 15h à 17h	5
Nombre de moniteurs	1 moniteur ESF pour 12 enfants maximum	5
Organisation du séjour	du 16 mars au 25 mars 2023, 8 jours sur place du 17 au 24 mars 2023	5
	TOTAL DE POINTS POUR LE CRITERE « capacité et modalités d'accueil » / 110	109
	TOTAL DE POINTS RAMENES SUR 70 %	69,36
	TOTAL DES DEUX CRITERES	99,36



DESTINATION « BAIE DE CANCHE »

DECISION DU MAIRE N° 2022-11 -01

Marchés de travaux

« Extension de l'école élémentaire Jean Moulin et extension de l'école primaire Rombly
Création d'un espace plurivalent avec intégration d'une cuisine satellite »

MAPA

Marchés n° 2022-027 à 2022-042

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2021 modifiant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Considérant la volonté de la Ville d'Étaples-sur-mer d'engager un projet d'extension des écoles Jean Moulin et Rombly pour y créer un espace plurivalent avec intégration d'une cuisine satellite,

Vu la décision du Maire n° 2022-03-01 en date du 16 mars 2022 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet à Laurent Baillet – Architecte DPLG – 72 rue Gutenberg – 59000 LILLE (marché n° 2022-010),

Considérant l'estimation prévisionnelle de l'opération supérieure à 90 000 Euros mais sous le seuil des procédures formalisées,

Considérant que la procédure adaptée s'imposait incluant, pour certains lots, la mise en place d'une clause d'insertion par l'activité économique conformément à l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique.

Considérant les mesures de publicité suivantes :

- Avis envoyé pour publication au BOAMP le 20 septembre 2022 (procédure supérieure à 90 000 Euros HT) publié au BOAMP n° 22-126049 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 21/09/2022 au 14/10/2022
- AAPC et DCE mis en ligne sur le profil d'acheteur <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> à partir du 20 septembre 2022. Support de parution supplémentaire de l'AAPC : l'Avenir de l'Artois, E.marchespublics et France Marchés.

.../...

Mise en ligne de l'AAPC sur le site de la Ville d'Étaples-sur-mer le 20 septembre 2022.

AAPC restreint publié dans les journaux d'annonces locales du groupe Nord Littoral suivants : « Les Echos du Touquet », « Le Réveil de Berck », « Le Journal de Montreuil » - Parutions du 28 septembre 2022.

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 14 octobre 2022 à 11 heures et que les offres suivantes ont été reçues :

Lot 1 : VRD

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	13/10/22 A 11h41	RAMERY 1 Avenue de l'Europe 62250 LEULINGHEN BERNES
2	13/10/22 A 16h47	EUROVIA PAS DE CALAIS 720 rue Louis Bréguet 62100 CALAIS

Lot n° 2 : GROS-ŒUVRE

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	12/10/22 A 16h24	LIGNIER SAS 20 ZA rue du Moulin 62170 CAMPIGNEULLES LES PETITES
2	13/10/22 A 16h50	SAS PATOU 1 rue Verte 62130 FOUFFLIN RICAMETZ

Lot n° 3 : CHARPENTE / OSSATURE BOIS

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	13/10/22 A 16h12	AMBOIS ZAC du Pré Maréchal 62560 FAUQUEMBERGUES
2	13/10/22 A 21h44	Sarl GRESSIER Sébastien 10 rue d'Audincthun 62560 DENNEBROEUCQ
3	14/10/22 A 9h01	GOUDALLE CHARPENTE 50 rue Principale 62670 PREURES

Lot n° 4 : MENUISERIES EXTERIEURES

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	29/09/22 à 19h42	SAS LAVOGEZ 34 rue de la Roque 62650 PREURES

Lot n° 5 : MENUISERIES INTERIEURES

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	10/10/22 à 15h42	MENUISERIE NOUVELLE BARA AGENCEMENT 11 rue Pierre Martin 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
2	13/10/22 A 21h44	Sarl GRESSIER Sébastien 10 rue d'Audincthun 62560 DENNEBROEUCC

Lot n° 6 : PLÂTRERIE - ISOLATION

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	10/10/22 A 15h42	MENUISERIE NOUVELLE BARA AGENCEMENT 11 rue Pierre Martin 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
2	14/10/22 A 10h25	R2C RENOVATION DES 2 CAPS Hameau de Ledquent 62250 MARQUISE
3	14/10/22 A 10h27	IPC OPALE 11 Boulevard Auguste Huguet 62480 LE PORTEL

Lot n° 7 : ELECTRICITE

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	11/10/22 A 15h53	SARL LIBERSA ELECTRICITE 29T Route de Boulogne 62170 NEUVILLE SOUS MONTREUIL
2	14/10/22 A 10h20	LESOT 19 rue Cassin 62054 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX

3	14/10/22 A 11h00	O.T.G. (Organisation Technique Gestion) 19 rue d'Haucourt 60220 FORMERIE
---	---------------------	--

Lot n° 8 : CHAUFFAGE - VENTILATION

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	08/10/22 à 9h30	THERMOCLIM SERVICES 78 rue de Constantine 62200 BOULOGNE-sur-Mer
2	14/10/22 A 8h25	AXIMA 52 rue Pierre Martin CS 20960 62222 BOULOGNE-sur-MER Cédex

Lot n° 9 : SANITAIRE

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	08/10/22 à 9h33	THERMOCLIM SERVICES 78 rue de Constantine 62200 BOULOGNE-sur-MER
2	14/10/22 A 8h28	AXIMA 52 rue Pierre Martin CS 20960 62222 BOULOGNE-sur-MER Cédex

Lot n° 10 : REVALORISATION EAU DE PLUIE

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	12/10/22 à 11H09	SARL CELESTO 175 bis Rue Carnot 59420 MOUVAUX

Lot n° 11 : COUVERTURE - ETANCHEITE

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	13/10/22 à 11h19	SAS ROUSSEL 3 avenue Paul Langevin 59200 TOURCOING

Lot n° 12 : CARRELAGE - FAÏENCE

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	13/10/22 A 9h55	ACRT 54 rue de la Canteraine 59320 HAUBOURDIN
2	13/10/22 A 15h31	SAS PATOU 1 rue Verte 62130 FOUFFLIN RICAMETZ
3	13/10/22 A 16h06	SARL MCA Parc d'Activités Economiques 62180 VERTON
4	13/10/22 A 16h38	CARROPALE 50 Boulevard de la Liane 62360 SAINT LEONARD
5	14/10/22 A 10h45	NORD CARRELAGE 1 rue Jules Noutour 59160 LOMME

Lot n° 13 : PEINTURE

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	13/10/22 A 16h58	DOUTRELEAU 214 route de Menchecourt 80100 ABBEVILLE
2	14/10/22 A 8h20	PEINTURE ET RAVALEMENT DU LITTORAL 240 Chemin de la Marbecque 62830 SAMER

Lot n° 14 : CLÔTURE

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	13/10/22 A 18h33	CLOTURES DU DOUAISIS 68 rue de la Chapelle 59128 FLERS EN ESCREBIEUX

Lot n° 15 : METALLERIE

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	14/10/22 A 10h31	MEVITAL ZAE du Moulin à Hulle 62340 GUINES

Lot n° 16 : REVETEMENTS ACOUSTIQUES

Numéro d'ordre d'arrivée	Date et heure de réception du pli	Nom du candidat
1	10/10/22 A 15h42	MENUISERIE NOUVELLE BARA AGENCEMENT 11 rue Pierre Martin 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
2	14/10/22 A 8h20	PEINTURE ET RAVALEMENT DU LITTORAL 240 Chemin de la Marbecqué 62830 SAMER

Considérant le rapport d'analyse joint en annexe,

Décide :

Article 1 :

- D'attribuer les marchés de la manière suivante :

Marché n° 2022-027 – Lot 1 : VRD

EUROVIA PAS DE CALAIS
720 rue Louis Bréguet
62100 CALAIS

Agence qui exécutera les prestations :
SAS EUROVIA PAS DE CALAIS
ZI Boulevard du Vallgot
62630 ETAPLES-SUR-MER

Montant des travaux : 143 636.90 Euros HT correspondant à la solution de base + PSE 1 + PSE 2

Délai d'exécution proposé : 10 semaines.

Nombre d'heures d'insertion : 35.

Marché n° 2022-028 – Lot 2 : Gros-œuvre / terrassement

SAS PATOU
1 Rue Verte
62130 FOUFFLIN RICAMETZ

Montant des travaux : 244 113.86 Euros HT correspondant à la solution de base.

Délai d'exécution : conformément au planning prévisionnel établi par le Maître d'œuvre.

Nombre d'heures d'insertion : 105

.../...

Marché n° 2022-029 – Lot 3 : Charpente / ossature bois

SARL GRESSIER Sébastien
10 rue d'Audincourt
62560 DENNEBROEUCQ

Montant des travaux : 242 696.59 Euros HT correspondant à la variante 1 : Filière Bois Locale option châtaignier pour le site Jean Moulin et la solution de base sans retenue de la variante Filière Bois Locale pour le site Rombly.

Délai d'exécution : 20 semaines

Marché n° 2022-030 – Lot 4 : Menuiseries extérieures

SAS LAVOGEZ
34 rue de la Roque
62650 PREURES

Montant des travaux : 93 395.24 Euros HT correspondant à la solution de base intégrant la variante 1 + la variante 2

Délai d'exécution : 4 semaines de fabrication et 2 semaines de pose.

Marché n° 2022-031 – Lot 5 : Menuiseries intérieures

SARL GRESSIER Sébastien
10 rue d'Audincourt
62560 DENNEBROEUCQ

Montant des travaux : 34 514.97 Euros HT correspondant à la solution de base intégrant la variante 1 + la variante 2 + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3

Délai d'exécution : 5 semaines

Marché n° 2022-032 – Lot 6 : Plâtrerie / Isolation

R2C RENOVATION DES 2 CAPS
Hameau Ledquent
62250 MARQUISE

Montant des travaux : 70 252.36 Euros HT

Délai d'exécution : 8 semaines

Nombre d'heures d'insertion : 50

Marché n° 2022-033 – Lot 7 : Electricité

O.T.G. (Organisation Technique Gestion)
19 rue d'Haucourt
60220 FORMERIE

Antenne en charge de l'exécution des prestations

O.T.G.
1081 rue Joseph Daublège
62155 MERLIMONT

Montant des travaux : 48 863.80 Euros HT

Délai d'exécution : 7 semaines

Nombre d'heures d'insertion : 35

Marché n° 2022-034 – Lot 8 : Chauffage - Ventilation

THERMOCLIM SERVICES
78 rue de Constantine
62200 BOULOGNE/MER

.../...

Montant des travaux : 88 900.00 Euros HT

Délai d'exécution : 57 jours

Nombre d'heures d'insertion : 50

Marché n° 2022-035 – Lot 9 : Sanitaires

THERMOCLIM SERVICES

78 rue de Constantine

62200 BOULOGNE/MER

Montant des travaux : 25 448.84 Euros HT

Délai d'exécution : 19 jours

Marché n° 2022-036 – Lot 10 : Revalorisation eau de pluie

SARL CELESTO

175 bis Rue Carnot

59420 MOUVAUX

Montant des travaux : 18 797.10 Euros HT

Délai d'exécution : 4 semaines

Marché n° 2022-037 – Lot 11 : Couverture / Etanchéité

SAS ROUSSEL

3 Avenue Paul Langevin

59200 TOURCOING

Montant des travaux : 89 232.20 Euros HT

Délai d'exécution : 2 semaines

Nombre d'heures d'insertion : 35

Marché n° 2022-038 – Lot 12 : Carrelage / Faïence

CARROPALE

50 Boulevard de la Liane

62360 SAINT LEONARD

Montant des travaux : 34 621.41 Euros HT

Délai d'exécution : 35 jours

Nombre d'heures d'insertion : 35

Marché n° 2022-039 – Lot 13 : Peinture

DOUTRELEAU

214 Route de Menhecourt

80100 ABBEVILLE

Montant des travaux : 35 789.40 Euros HT

Délai d'exécution : 4 semaines

Nombre d'heures d'insertion : 35

Marché n° 2022-040 – Lot 14 : Clôture

CLOTURES DU DOUAISIS

68 rue de la Chapelle

59128 FLERS EN ESCREBIEUX

Montant des travaux : 24 822.00 Euros HT correspondant à la solution de base + la PSE I

Délai d'exécution : 10 jours

.../...

Marché n° 2022-041 – Lot 15 : Métallerie

MEYITAL

ZAE du Moulin à Huile

62340 GUINES

Montant des travaux : 10 577,55 Euros HT

Délai d'exécution : 2 semaines.

Marché n° 2022-042 – Lot 16 : Revêtements acoustiques

PEINTURE ET RAVALEMENT DU LITTORAL

240 Chemin de la Marbecque

62830 SAMER

Montant des travaux : 6 250,00 Euros HT

Délai d'exécution : 1 semaine

La durée des marchés démarrera à compter de la date de leur notification, Un ordre de service prescrivant de démarrer la période de chantier sera transmis aux attributaires après la notification. Le délai d'exécution des marchés démarrera à compter de la date qui sera fixée par ordre de service. Le planning d'exécution présent dans le dossier de consultation des entreprises sera affiné avec le Maître d'œuvre en fonction des délais proposés par chaque candidat. Cette démarche aura lieu après la notification des marchés.

Le montant total de l'opération s'élève à : 1 211 906,22 Euros HT soit 1 454 287,46 Euros TTC.

- De déclarer les offres suivantes irrégulières

Lot 2 : Offre du candidat LIGNIER SAS – Offre qui ne répond pas aux besoins exprimés dans le DCE à savoir que le candidat indique ne pouvoir suivre le planning proposé par le Maître d'œuvre.

Lot 3 : Offre du candidat SARL AMBOIS – Offre qui ne répond pas aux besoins exprimés dans le DCE à savoir que le candidat a remplacé l'essence sollicitée d'une variante par une autre.

Lot 6 : Offre du candidat IPC OPALE – Offre qui ne répond pas aux besoins exprimés dans le DCE à savoir que le candidat n'a pas chiffré la totalité des éléments sollicités dans le DCE.

Lot 12 : Offre du candidat SAS PATOU – Offre qui ne répond pas aux besoins exprimés dans le DCE à savoir que l'acte d'engagement est illisible donc inexploitable et le délai proposé n'apparaît dans aucune des pièces d'offre.

Lot 12 : Offre du candidat SARL MCA – Offre qui est incomplète. Le certificat de visite fourni par le candidat n'est pas valide.

.../...

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montreuil/mer, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 7 novembre 2022

Le Maire,

Franck TINDILLER



Extension des écoles Jean Moulin et de Romblly
Création de deux espaces polyvalents avec intégration d'une cuisine satellite

(dans le cadre d'une démarche environnementale et développement de la filière bois locale)

Ecole élémentaire Jean Moulin

Avenue François Mitterrand 62630 Etaples sur mer

Ecole primaire de Romblly

Rue des Embruns 62630 Etaples sur mer

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

PROCÉDURE ADAPTEE

Laurent Baillet, Architecte dplg - 72, rue Gutenberg 59000 Lille
03.20.32.33.73 - laurent.baillet@lille.webstore.fr

Extension des écoles élémentaire Jean Moulin et primaire de Rombly Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite 62630 Etaples sur mer



Préambule

La présente consultation concerne l'extension de deux bâtiments existants, afin d'éviter toutes ambiguïtés sur les difficultés susceptibles d'être rencontrées par les entreprises lors de la réalisation des ouvrages, une visite obligatoire des sites a été réalisée par chaque entrepreneur avant la remise des offres. Toute offre non accompagnée d'un certificat de visite rédigé par la maîtrise d'ouvrage ou par la maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un déclassement.

Lot N° 01 : VRD

Deux (2) offres reçues conformes au DCE

Les entreprises Ramery et Eurovia Pas de Calais ont remis une offre correspondant à l'estimation du maître d'œuvre
L'entreprise Eurovia Pas de Calais a remis l'offre la moins disante

Décomposition des offres suivant la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) demandées au CCTP

Estimation de la Maîtrise d'œuvre	147 000,00€	PSE n°01 + 02 = (800,00 + 800,00) =	1 600,00€	Base + PSE	148 600,00€
Offre entreprise Ramery	143 825,00€	PSE n°01 + 02 = (350,00 + 400,00) =	750,00€	Base + PSE	144 575,00€
Offre entreprise Eurovia	142 436,90€	PSE n°01 + 02 = (600,00 + 600,00) =	1 200,00€	Base + PSE	143 636,90€

Nota : La Prestation Supplémentaire Eventuelle stipulée au CCTP concerne une visite caméra des réseaux d'assainissement existants. Il est proposé de valider l'offre de base complétée de la Prestation Supplémentaire Eventuelle

Le lot n°01, VRD est attribué à l'entreprise Eurovia Pas de Calais pour un montant de 143 636,90 €HT

Lot N° 02 : Gros-œuvre - Terrassement

Deux (2) offres reçues

L'entreprise Lignier SAS a remis une offre irrégulière. L'entreprise propose dans son acte d'engagement un planning prévisionnel travaux comprenant une période de préparation à partir du 27 Février 2023 et un démarrage des ouvrages au 27 Mars 2023

Nota : Le planning prévisionnel des travaux défini par la maîtrise d'œuvre fixe le début de la phase préparatoire au 31 Octobre 2022 et un démarrage des ouvrages de gros œuvre au 28 Novembre 2022

L'offre de l'entreprise Lignier SAS est considérée irrégulière, l'offre est non analysée et non classée (NC).

L'entreprise SAS Patou a remis une offre conforme au DCE et correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre

Décomposition des offres suivant la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) demandées au CCTP (concerne uniquement le projet de l'école Jean Moulin)

Estimation de la MCE	Offre de base	268 000,00€	PSE n°01	3 000,00€
Offre entreprise Lignier SAS	Offre de base	NC	PSE n°01	NC
Offre entreprise SAS Patou	Offre de base	244 113,86€	PSE n°01	2 588,00€

Nota : La Prestation Supplémentaire Eventuelle stipulée au CCTP concerne la création d'ouvertures complémentaires dans salle de motricité existante de l'école élémentaire Jean Moulin. Cette disposition n'est pas retenue

Le lot n°02, Gros œuvre est attribué à l'entreprise SAS Patou pour un montant de 244 113,86 €HT

Lot N° 03 : Charpente - Ossature bois

Trois (3) offres reçues

L'entreprise AM Bois a remis une offre irrégulière, l'option n°02 a été modifiée, l'essence locale châtaignier du bardage stipulée au CCTP a été remplacée par l'essence méleze issue d'un approvisionnement du commerce, l'offre ne répond pas aux dispositions indiquées au CCTP
L'offre de l'entreprise AM Bois est considérée irrégulière, l'offre est non analysée et non classée (NC)

Les entreprises Gressier et Goudalle ont remis une offre conforme au DCE

Les entreprises Gressier et Goudalle ont remis une offre suivant la version de base supérieure à l'estimation de la maîtrise d'oeuvre
L'entreprise Gressier a remis l'offre suivant la version de base la moins disante

Décomposition de l'offre suivant les options liées au développement de la Filière Bois Locale demandées au CCTP (écoles Jean Moulin et de Rombly)

Maitrise d'oeuvre	Offre de base : 226 000,00 €HT	Options bardage extérieur (Op 01 - auline / Op 02 - châtaignier)	Base : essence chêne
Entreprise AM Bois	Offre de base : 290 179,17 €HT	Option n°01 : 52 537,05 €HT	Base : 59 342,85 €HT
Entreprise Gressier	Offre de base : 241 679,97 €HT	Option n°01 : 37 401,32 €HT	Base : 46 696,62 €HT
Entreprise Goudalle	Offre de base : 287 546,35 €HT	Option n°01 : 42 283,56 €HT	Base : 44 117,75 €HT

Note concernant les variantes dans le cadre du développement de la filière bois locale (concerne uniquement l'essence du bardage bois massif)

Projet de base chêne

Projet Option auline

Projet Option châtaignier

Note concernant la décomposition des variantes spécifiques au type de bardage et par projet

	Variante n°01 : Ecole Jean Moulin		Variante n°02 : Ecole de Rombly		Total par option
	Option auline	Option châtaignier	Option auline	Option châtaignier	
Entreprise AM Bois	25 941,46 €HT	NC	26 595,59 €HT	NC	52 537,05 €HT
	Base : chêne	29 543,36 €HT	Base : chêne	29 799,49 €HT	59 342,85 €HT
Entreprise Gressier	Option auline	19 210,18 €HT	Option auline	18 191,14 €HT	37 401,32 €HT
	Option châtaignier	22 035,49 €HT	Option châtaignier	21 207,13 €HT	43 242,62 €HT
	Base : chêne	21 018,87 €HT	Base : chêne	25 677,75 €HT	46 696,62 €HT
Entreprise Goudalle	Option auline	23 397,66 €HT	Option auline	18 885,90 €HT	42 283,56 €HT
	Option châtaignier	24 732,58 €HT	Option châtaignier	20 098,65 €HT	44 831,23 €HT
	Base : chêne	22 808,00 €HT	Base : chêne	21 309,75 €HT	44 117,75 €HT

COMMUNE D'ETAPLES SUR MER

Hôtel de ville
Place du Général De Gaulle BP119
62630 Etaples sur mer

L'estimation de l'entreprise Gressier est de 242 696,59 €HT, compris intégration de l'option bardage d'essence châtaignier uniquement au projet d'extension de l'école Jean Moulin. Décomposition comme suit : Offre de base globale, compris déduction du poste bardage chêne et intégration l'option bardage châtaignier appliqués au projet d'extension de l'école Jean Moulin, Soit 241 679,97 – 21 018,87 (bardage chêne en base) + 22 035,49 (variante châtaignier) = 242 696,59 €HT

L'estimation de l'entreprise Goudalle est de 289 470,93 €HT, compris intégration de l'option bardage d'essence châtaignier uniquement au projet d'extension de l'école Jean Moulin. Décomposition comme suit : Offre de base globale, compris déduction du poste bardage chêne et intégration de l'option bardage châtaignier appliqués au projet d'extension de l'école Jean Moulin, Soit 287 546,35 – 22 808,00 + 24 732,58 = 289 470,93 €HT

L'entreprise Gressier a remis l'offre suivant la version de base avec intégration de l'option bardage d'essence châtaignier au projet d'extension de l'école Jean Moulin la moins disante

L'estimation de la maîtrise d'œuvre est de 226 000,00 €HT, soit un écart de 7,41%

Au regard de l'économie globale des projets d'extension envisagés, l'écart est acceptable

Il est proposé de valider l'offre de base (bardage essence chêne) de l'entreprise Gressier concernant le projet d'extension de l'école primaire de Rombly et afin de répondre au plus près aux dispositions liées à la dynamique de développement de la filière bois locale sur territoire des Hauts de France de retenir l'option bardage essence châtaignier uniquement dans le cadre du projet d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin (utilisation d'une essence distincte par projet d'extension en vue de la valorisation de la variété des essences disponibles sur le territoire des Hauts de France)

Notation du critère prestation suivant intégration de l'option bardage châtaignier au projet d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin.

Entreprise Gressier 242 696,59 / 242 696,59 X 50 = 50,00 points

Entreprise Goudalle 242 696,59 / 289 270,93 X 50 = 41,95 points

Le lot n°03, Charpente - Ossature bois est attribué à l'entreprise Gressier pour un montant de 242 696,59 €HT

Laurent Baillet, Architecte dplg - 72, rue Gutenberg 59000 Lille
03.20.32.33.13 - laurent.baillet@lille.webstore.fr

COMMUNE D'ETAPLES SUR MER
Hôtel de ville
Place du Général De Gaulle BP119
62630 Etaples sur mer

Consultation des Entreprises en lots séparés

Lot N° 04 : Menuiseries Extérieures

Une (1) offre reçue conforme au DCE

L'entreprise Lavogez a remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre

Décomposition de l'offre suivant les variantes Filière Bois Locale (FBL) et complément Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) demandée au CCTP
Estimation de la Maîtrise d'œuvre (Base + variantes FBL) 95 000,00 € PSE n°01 11 000,00 €
Offre entreprise Lavogez (82 317,74 + variantes FBL) 93 395,24 € (Surcoût FBL 11 077,50 €) PSE n°01 11 566,40 €

Note concernant la décomposition des variantes spécifiques par projet

Entreprise Lavogez
Ecole Jean Moulin 3 832,50 €HT (variante n°01, essence chêne)
Ecole de Rombly 7 245,00 €HT (variante n°02, essence chêne)
Total variantes : 11 077,50 €HT

L'entreprise Lavogez a remis l'offre suivant la version de base avec intégration des variantes n°01 et n°02 aux projets d'extension des écoles Jean Moulin et de Rombly pour un montant total de 93 395,24 €HT, soit (82 317,74 €HT + 11 077,50 €HT)

Nota : La Prestation Supplémentaire Eventuelle stipulée au CCTP concerne la création d'ouvertures complémentaires dans salle de motricité existante de l'école élémentaire Jean Moulin. Cette disposition n'est pas retenue

Le lot n°04, Menuiseries extérieures est attribué à l'entreprise Lavogez pour un montant de 93 395,24 €HT

Laurent Baillet, Architecte oplg - 72, rue Gulenberg 59000 Lille
03.20.32.33.13 - laurent.baillet@lille.webstore.fr

COMMUNE D'ETAPLES SUR MER
 Hôtel de ville
 Place du Général De Gaulle BP119
 62630 Etaples sur mer

Lot N° 05 : Menuiseries Intérieures

Deux (2) offres reçues conformes au DCE
 Les entreprises MNBA et Gressier ont remis une offre supérieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre
 L'entreprise Gressier a remis l'offre la moins disante

Remarque préalable

L'ensemble des postes stipulés au CCTP/DPGF de l'offre concernant le lot menuiseries intérieures des projets d'extension des écoles Jean Moulin et de Rombly est concerné par les variantes filière bois locale, hors Poste 5.3.5 - Habillage ébrasement (CP du commerce) spécifique au projet de l'école de Rombly

Modalité de calcul de l'offre avec intégration des variantes filière bois locale : Montant offre vantée renseigné au DPGF + Poste 5.3.5 - Habillage ébrasement

Calcul offre globale avec intégration de FBL de l'entreprise MNBA

Variante n°01 FBL, école Jean Moulin	22 038,54 €HT
Variante n°02 FBL, école de Rombly	23 038,19 €HT
Poste 5.3.5 – Habillage ébrasement école de Rombly	681,18 €HT
Montant total offre variante FBL	43 757,91 €HT

Calcul offre globale avec intégration de FBL de l'entreprise Gressier

Variante n°01 FBL, école Jean Moulin	11 859,20 €HT
Variante n°02 FBL, école de Rombly	13 795,87 €HT
Poste 5.3.5 – Habillage ébrasement école de Rombly	482,00 €HT
Montant total offre variante FBL	26 137,07 €HT

Décomposition des offres suivant les variantes Filière Bois Locale (FBL) et complément Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) demandées au CCTP

Estimation MCE	Base + FBL	25 300,00€	PSE n°03	3 000,00€	T = 38 300,00€
Offre MNBA	(30 212,28 + FBL)	43 757,91€	PSE n°03	3 041,50€	T = 55 496,71€
Offre Gressier	(24 912,97 + FBL)	26 137,07€	PSE n°03	1 685,10€	T = 34 514,97€

L'estimation de l'entreprise Gressier est de 26 137,07 €HT

L'estimation de la maîtrise d'œuvre (base + FBL) est de 25 300,00 €HT, soit un écart de 3,31%

Au regard de l'estimation de la maîtrise d'œuvre l'écart est acceptable

Nota : La Prestation Supplémentaire Eventuelle stipulée au CCTP concerne l'habillage en allège de la périmétrie intérieure des salles d'activité de façon à éviter un vieillissement prématuré des ouvrages peintures. Il est proposé de valider l'offre de base complétée des Prestations Supplémentaires Eventuelles

Le lot n°05, Menuiseries intérieures est attribué à l'entreprise Gressier pour un montant de 34 514,97 €HT (base compris FBL + PSE n°01 et n°02)

Lot N° 06 : Plâtrerie - Isolation

Trois (3) offres reçues

Les entreprises MNBA et Rénovation des 2 Caps ont remis une offre conforme au DCE
L'entreprise IPC Opale a remis une offre incomplète , celle-ci concerne uniquement le projet d'extension de l'école Jean Moulin,
l'estimation du projet d'extension de l'école de Rombly est manquante. L'offre de l'entreprise IPC Opale est considérée irrégulière (offre non analysée)
L'entreprise MNBA a remis une offre supérieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre
L'entreprise Rénovation des 2 Caps a remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'ouvrage
Le lot n°06, Plâtrerie isolation est attribué à l'entreprise Rénovation des 2 Caps pour un montant de 70 252,36 €HT

Lot N° 07 : Electricité

Trois (3) offres reçues conformes au DCE

L'entreprise Lesot a remis une offre supérieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre
Les entreprises Libera Electricité et OTG ont remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre
L'entreprise OTG à remis l'offre la moins disante

Le lot n°07, Electricité est attribué à l'entreprise Organisation Technique Gestion pour un montant de 48 863,80 €HT

Lot N° 08 : Chauffage - Ventilation

Deux (2) offres reçues conformes au DCE

L'entreprise Axima a remis une offre supérieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre
L'entreprise Thermoclim services a remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre

Le lot n°08, Chauffage - Ventilation est attribué à l'entreprise Thermoclim services pour un montant de 88 900,00 €HT

COMMUNE D'ETAPLES SUR MER
Hôtel de ville
Place du Général De Gaulle BP119
62630 Etaples sur mer

Lot N° 09 : Sanitaires

Deux (2) offres reçues conformes au DCE
L'entreprise Axima a remis une offre supérieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre
L'entreprise Thermoclim services a remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre
Le lot n°08, Chauffage - Ventilation est attribué à l'entreprise Thermoclim services pour un montant de 25 448,84 €HT

Lot N° 10 : Revalorisation de l'eau de pluie

Une (1) offre reçue conforme au DCE
L'entreprise Celesto a remis une offre correspondant à l'estimation du maître d'œuvre
Le lot n°10, Revalorisation de l'eau de pluie est attribué à l'entreprise Celesto pour un montant de 18 791,10 €HT

Lot N° 11 : Couverture - Etanchéité

Une (1) offre reçue conforme au DCE
L'entreprise Roussel a remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre
Le lot n°11, Couverture - Etanchéité est attribué à l'entreprise Roussel pour un montant de 89 232,20 €HT

Laurent Baillet, Architecte dplg - 72, rue Gutenberg 59000 Lille
03.20.52.33.13 - laurent.baillet@lille.webstore.fr

Lot N° 12 : Carrelage - Faïence

Cinq (5) offres reçues

Les entreprises ACRT, Carropal et Nord Carrelage ont remis une offre conforme au DCE
L'entreprise Patou a remis une offre incomplète (le délai d'exécution n'est pas renseigné dans l'acte d'engagement, aucun planning prévisionnel travaux n'a été transmis dans le mémoire technique, le sous-critère délai d'exécution correspond à 10% de la notation globale, l'offre est non analysée et non classée)
L'entreprise MCA a remis des certificats de visite non conformes (l'offre de l'entreprise est considérée irrecevable, l'offre est non analysée et non classée)

Les entreprises ACRT, Carropale et Nord Carrelage ont remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre

L'entreprise Carropale a remis l'offre la moins disante

Nota : il sera demandé à l'entreprise Carropale de renseigner l'annexe de l'acte d'engagement concernant l'engagement relatif à la démarche d'insertion par l'activité économique (complément de signature)

Le lot n°12, Carrelage - Faïence est attribué à l'entreprise Carropale pour un montant de 34 621,41 €HT

Lot N° 13 : Peinture

Deux (2) offres reçues conformes au DCE

Les entreprises Dautreleau et Peinture et Ravalement du Littoral ont remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre
L'entreprise Dautreleau a remis l'offre la moins disante

Le lot n°13, Peinture est attribué à l'entreprise Dautreleau pour un montant de 35 789,40 €HT

Lot N° 14 : Clôture

Une (1) offre reçue conforme au DCE

L'entreprise Clôtures du Douaisis a remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre

Décomposition de l'offre suivant la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) demandées au CCTP

Estimation de la MCE	23 000,00€	PSE n°01	3 000,00€	T = 26 000,00€
Offre entreprise Clôtures du Douaisis	22 112,00€	PSE n°01	2 710,00€	T = 24 822,00€

Nota : La Prestation Supplémentaire Eventuelle stipulée au CCTP concerne la pose d'un portail d'accès à l'espace de stockage extérieur des poubelles
Il est proposé de valider l'offre de base complétée des Prestations Supplémentaires Eventuelles

Le lot n°14, Clôture est attribué à l'entreprise Clôtures du Douaisis pour un montant de 24 822,00 €HT

Lot N° 15 : Métallerie

Une (1) offre reçue conforme au DCE

L'entreprise Mévital a remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre

Le lot n°15, Métallerie est attribué à l'entreprise Mévital pour un montant de 10 577,55 €HT

Lot N° 16 : Revêtements acoustiques

Deux (2) offres reçues conformes au DCE

L'entreprise MNBA a remis une offre supérieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre

L'entreprise PRL a remis une offre correspondant à l'estimation de la maîtrise d'œuvre

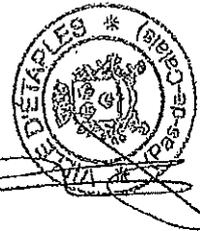
Le lot n°16, Revêtements acoustiques est attribué à l'entreprise PRL pour un montant de 6 250,00 €HT

PROPOSITION SUR LES CONDITIONS AU DCE - Attribution des Marchés de Travaux

Estimation de la maîtrise d'œuvre 1 286 500,00 €HT

N° Lots	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANT HT
01	VRD	Eurovia Pas de Calais	143 636,90 €
02	Gros-œuvre - Terrassement	SAS Patou	244 113,86 €
03	Charpente - Ossature bois	Gressier Sarl	242 696,59 €
04	Menuiseries extérieures	Lavogez	93 395,24 €
05	Menuiseries intérieures	Gressier Sarl	34 514,97 €
06	Plâtrerie - Isolation	Rénovation des 2 Caps	70 252,36 €
07	Electricité	Organisation Technique Gestion	48 863,80 €
08	Chauffage - Ventilation	Thermoclim Services	88 900,00 €
09	Sanitaire	Thermoclim Services	25 448,84 €
10	Revalorisation de l'eau de pluie	Celesto	18 791,10 €
11	Couverture étanchéité	Roussel	89 232,20 €
12	Carrelage - Faïence	Carropale	34 621,41 €
13	Peinture	Doutreleau	35 789,40 €
14	Cloûture	Cloûtures du Douaisis	24 822,00 €
15	Métallerie	Mévital	10 577,55 €
16	Revêtements acoustiques	PRL	6 250,00 €
Total montant HT.			1 211 906,22 €
TVA. 20%			242 381,24 €
Total montant TTC.			1 454 287,46 €

Vu et accepté le 07/11/2022
Monsieur Frank Tindillet, Maire d'Etaples sur mer



Lot n° 01 : VRD

Estimation du Maître d'œuvre : 147 000,00 €HT

PSE n°01 – 800,00 €HT

PSE n°02 – 800,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Nof 2 / Urssaf /CP	Assurances		Raf.	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Cht 1101 /50	Cht 1102 /40	Cht 1103 /10	Total note /100	Classement
						Certif Visite	DEC RC									
01	Ramery	X	X	X	X	X	X	X	X	143 625,00	PSE 01 / 350,00 PSE 02 / 400,00	55,68	27,00	10,00	86,52	2
02	Eurovia Pas de Calais	X	X	X	X	X	X	X	X	142 436,90	PSE 01 / 600,00 PSE 02 / 600,00	50,00	54,00	6,00	92,00	1

Critères d'attribution :
1 – Prix des prestations :
2 – Valeur technique :
3 – Délai d'exécution :
NC : non classé

50% (note - /50)
40% (note - /40)
10% (note - /10)

Décision de la Commission :

Le lot n°01, VRD est attribué à l'entreprise Eurovia Pas de Calais pour un montant de 143 636,90 euros HT

Laurent Baillet, Architecte dplg - 72, rue Gulenberg 59000 Lille
03.20.32.33.13 - laurent.baillet@lille.webstore.fr

Lot n° 02 : Gros œuvre - Terrassement

Estimation du Maître d'œuvre : 268 000,00 €HT
PSE n°01 - 3 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Nof 2 / Urssaf /CP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Ct n°01 /50	Ct n°02 /40	Ct n°03 /10	Total note /100	Classement
						Certif Visite	DEC RC									
01	Lignier SAS	X	X	X	X	X	X	X	X	270 133,11	PSE 01 / 2 020,24					NC
02	SAS Patou	X	X	X	X	X	X	X	X	244 113,86	PSE 01 / 2 588,00	50,00	23,00	8,00	79,00	1

Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations :
- 2 - Valeur technique :
- 3 - Délai d'exécution :
- NC : non classé

50% (note - /50)
40% (note - /40)
10% (note - /10)

Décision de la Commission :

Le lot n°02, Gros œuvre est attribué à l'entreprise SAS Patou pour un montant de 244 113,86 euros HT (Offre de base, hors PSE)

Lot n° 03 : Charpente - Ossature bois

Estimation du Maître d'œuvre : 226 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Notif 2 / Urssaf /CP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variantes / Options	Cv1 / 50	Cv1 / 40	Cv1 / 30	Cv1 / 20	Cv1 / 10	Total note /100	Classement
						Centif Visite	DEC RC											
01	Sarl AMBois	X	X	X	X	X	X	X	X	290 179,17	Op 01 = 52 537,05 Op02 = non conforme	50,00	30,00	5,00	5,00	5,00	100,00	1
02	Sarl Gressier	X	X	X	X	X	X	X	X	241 679,97	Op 01 = 37 401,32 Op 02 = 43 242,62	50,00	30,00	5,00	5,00	5,00	100,00	2
03	Goudaille Charpente	X	X	X	X	X	X	X	X	287 546,35	Op 01 = 42 283,56 Op 02 = 44 831,23	41,96	30,00	10,00	10,00	10,00	111,96	NC

Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations :
- 2 - Valeur technique :
- 3 - Délai d'exécution :
- NC : non classé

- 50% (note - /50)
- 40% (note - /40)
- 10% (note - /10)

Décision de la Commission :

Le lot n°03, Charpente / Ossature bois est attribué à l'entreprise Gressier pour un montant de 242 696,59 euros HT (Base FBL + V02 école Jean Moulin)

Lot n° 04 : Menuiseries Extérieures

Estimation du Maître d'œuvre : 95 000,00 €HT
 PSE n°01 – 11 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Notif 2 / Urssaf /ICP	Assurances		Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Crt 100 /50	Crt 100 /40	Crt 100 /10	Total note /100	Classement
						Certif Visite	DEC RC								
01	SAS Lavogez	X	X	X	X	X	X	X	82-37774	PSE 01 / 11 566,40 V01 = 11 077,50	50,00	40,00	10,00	94,00	1

Critères d'attribution :
 1 – Prix des prestations : 50% (note - /50)
 2 – Valeur technique : 40% (note - /40)
 3 – Délai d'exécution : 10% (note - /10)
 NC : non classé

Décision de la Commission :
 Le lot n°04, Menuiseries extérieures est attribué à l'entreprise Lavogez pour un montant de 93 395,24 euros HT (Offre de base + FBL, hors PSE)

Lot n° 05 : Menuiseries Intérieures

Estimation du Maître d'œuvre : **25 300,00 €HT**

PSE n°01+02 - 10 000,00 €HT
 PSE n°03 - 3 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Notif 2 / Urssaf /CP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Crt. n°01 /50	Crt. n°02 /40	Crt. n°03 /10	Crt. n°04 /100	Classement
						Certif Visite	DEC RC									
01	MNBA	X	X	X	X	X	X	X	X	30 212,28	PSE 01 / 4 923,00 PSE 02 / 3 774,30 PSE 03 / 3 047,50 V01 = 13 545,68	41,23	33,00	10,00	34,23	2
02	Gressier	X	X	X	X	X	X	X	X	24 912,97	PSE 01 / 3 617,60 PSE 02 / 3 075,20 PSE 03 / 1 685,10 V01 = 1 224,10	50,50	32,00	5,00	36,00	1

Critères d'attribution :
 1 - Prix des prestations :
 2 - Valeur technique :
 3 - Délai d'exécution :
 NC : non classé

50% (note - /50)
 40% (note - /40)
 10% (note - /10)

Décision de la Commission :

Le lot n°05, Menuiseries intérieures est attribué à l'entreprise Gressier pour un montant de 34 514,97 euros HT (Offre de base compris FBL + PSE n°01 et n°02)

Lot n° 06 : Plâtrerie - Isolation

Estimation du Maître d'œuvre : 85 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Nof 2 / Urssaf / CP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Crt n°1 / 50	Crt n°2 / 40	Crt n°3 / 10	Total note / 100	Classement
						Certif / Visite	DEC RC									
01	MNBA	X	X	X	X	X	X	X	X	86 807,83		40,46	33,00	8,00	81,46	2
02	R2C	X	X	X	X	X	X	X	X	70 252,36		50,00	29,00	10,00	89,00	1
03	IPC Opale	X	X	X	X	X	X	X	X	NC						NC

Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations :
- 2 - Valeur technique :
- 3 - Délai d'exécution :
- NC : non classé

50% (note - /50)
 40% (note - /40)
 10% (note - /10)

Décision de la Commission :

Le lot n°06, Plâtrerie - Isolation est attribué à l'entreprise Rénovation des 2 Caps pour un montant de 70 252,36 euros HT

Lot n° 07 : Electricité

Estimation du Maître d'œuvre : 72 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Notif 2 / Urssaf /CP	Assurances		Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Cofin /100	Cofin /100	Cofin /100	Cofin /100	Total /100	Classement
						Certif Visite	DEC RC									
01	Libersa Electricité	X	X	X	X	X	X	X	59 728,51		45,47	23,00	0,00	0,00	68,47	2
02	Lesot	X	X	X	X	X	X	X	86 506,39		28,24	27,00	2,00	2,00	57,24	3
03	OTG	X	X	X	X	X	X	X	48 863,80		30,00	19,00	5,00	5,00	59,00	1

Critères d'attribution :

- 1 – Prix des prestations :
- 2 – Valeur technique :
- 3 – Délai d'exécution :
- NC : non classe

- 50% (note - /50)
- 40% (note - /40)
- 10% (note - /10)

Décision de la Commission :

Le lot n°07, Electricité est attribué à l'entreprise Organisation Technique Gestion pour un montant de 48 863,80 euros HT

Laurent Baillet, Architecte dplg - 72, rue Gutenberg 59000 Lille
03.20.32.33.13 - laurent.baillet@lille.webstore.fr

Lot n° 08 : Chauffage - Ventilation

Estimation du Maître d'œuvre : 90 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Notif 2 / Urssaf /CP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Ch. n°01 /50	Ch. n°02 /40	Ch. n°03 /10	Total note /100	Classement
						Certif Visite	DEC RC									
01	Thermoclim Services	X	X	X	X	X	X	X	X	88 900,00		50,00	30,00	10,00	90,00	1
02	Axima	X	X	X	X	X	X	X	X	96 600,00		46,01	37,00	2,00	85,01	2

Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations :
- 2 - Valeur technique :
- 3 - Délai d'exécution :
- NC : non classé

- 50% (note - /50)
- 40% (note - /40)
- 10% (note - /10)

Décision de la Commission

Le lot n°08, Chauffage / Ventilation est attribué à l'entreprise Thermoclim Services pour un montant de 88 900,00 euros HT

Lot n° 09 : Sanitaire

Estimation du Maître d'œuvre : 25 500,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Notif 2 / Urssaf /CP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Crit. 100 / 750	Crit. 102 / 740	Crit. 103 / 710	Total note / 700	Classement
						Certif Visite	DIEC RC									
01	Thermoclim Services	X	X	X	X	X	X	X	X	25 448,84		150,00	300,00	10,00	50,00	1
02	Axima	X	X	X	X	X	X	X	X	29 600,00		12,90	37,00	2,00	81,99	2

Critères d'attribution :
1 - Prix des prestations :
2 - Valeur technique :
3 - Délai d'exécution :
NC : non classé

50% (note - /50)
40% (note - /40)
10% (note - /10)

Décision de la Commission :

Le lot n°09, Sanitaire est attribué à l'entreprise Thermoclim Services pour un montant de 25 448,84 euros HT

Laurent Baillet, Architecte dplg - 72, rue Gutenberg 59000 Lille
03.20.92.33.13 - laurent.baillet@lille.webstore.fr

Lot n° 10 : Revalorisation eau de pluie

Estimation du Maître d'œuvre : 22 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Notif / Urssaf /CP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Crit. p/01 /50	Crit. p/02 /40	Crit. p/03 /10	Total note /100	Classement
						Centif Visite	DEC RC									
01	CELESTO	X	X	X	X	X	X	X	X	18 791,10		50,00	34,00	5,00	89,00	1

Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations :
- 2 - Valeur technique :
- 3 - Délai d'exécution :
- NC : non classé

50% (note - /50)
40% (note - /40)
10% (note - /10)

Décision de la Commission :

Le lot n° 10, Revalorisation de l'eau de pluie est attribué à l'entreprise CELESTO pour un montant de 18 791,10 euros HT

Lot n° 11 : Couverture - Etanchéité

Estimation du Maître d'œuvre : 91 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Noté 2 / Urssaf /CP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Crt n°01 /50	Crt n°02 /40	Crt n°03 /10	Total note /100	Classement
						Certif Visite	DEC RC									
01	Roussel	X	X	X	X	X	X	X	X	89 232,20		50,00	30,00	10,00	90,00	1

Critères d'attribution :
1 - Prix des prestations :
2 - Valeur technique :
3 - Délai d'exécution :
NC : non classé

50% (note -/50)
40% (note -/40)
10% (note -/10)

Décision de la Commission :

Le lot n° 11, Couverture / Etanchéité est attribué à l'entreprise Roussel pour un montant de 89 232,20 euros HT

Lot n° 12 : Carrelage - Faïence
Estimation du Maître d'œuvre : 58 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Notif 2 / Urssaf /CP	Assurances		Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Critères d'attribution					Classement
						Certif Visite	DEC RC				Chiff 101 /50	Chiff 102 /40	Chiff 103 /10	Chiff Total note /100		
01	ACRT	X	X	X	X	X	X	X	48 479,68		37,71	28,00	3,00	67,71	3	
02	SAS Patou	X	X	X	X	X	X	X	43 688,55						NC	
03	MCA	X	X	X	X	X	X	X	33 802,44						NC	
04	Carropale	X	X	X	X	X	X	X	34 621,41		50,00	32,00	8,00	88,00	1	
05	Nord Carrelage	X	X	X	X	X	X	X	44 909,50		38,55	35,00	10,00	84,55	2	

Critères d'attribution :
1 - Prix des prestations :
2 - Valeur technique :
3 - Délai d'exécution :
NC : non classé

50% (note - /50)
40% (note - /40)
10% (note - /10)

Décision de la Commission :

Le lot n°12, Carrelage / Faïence est attribué à l'entreprise Carropale pour un montant de 34 621,41 euros HT

Lot n° 15 : Métallerie

Estimation du Maître d'œuvre : 10 700,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Noté 2 / Urssaf /CP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	Crt. n°01 /50	Crt. n°02 /40	Crt. n°03 /10	Total note /100	Classement
						Certif Visite	DEC RC									
01	Mévital	X	X	X	X	X	X	X	X	10 577,55		50,00	26,00	10,00	86,00	1

Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations :
- 2 - Valeur technique :
- 3 - Délai d'exécution :
- NC : non classé

Décision de la Commission :

Le lot n°15, Métallerie est attribué à l'entreprise Mévital pour un montant de 10 577,55 euros HT

Laurent Baillet, Architecte-optim - 72, rue Gutenberg 59000 Lille
03.20.32.33.13 - laurent.baillet@lille.webstore.fr

Lot n° 13 : Peinture

Estimation du Maître d'œuvre : 41 000,00 €HT

N° Offre	Entreprises	DC1	DC2	DC6	Notif 2 / Urssaf /FCP	Assurances		Réf	Moyens	Actes d'engagement	Variante / PSE	C01 n°01 /50	C02 n°02 /40	C03 n°03 /70	Total note /100	Classement
						Certif Visite	DEC RC									
01	Doutreleau	X	X	X	X	X	X	X	X	35 789,40		35,00	33,00	10,00	99,00	1
02	PRL	X	X	X	X	X	X	X	X	40 130,41		44,59	35,00	10,00	89,59	2

Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations : 50% (note - /50)
- 2 - Valeur technique : 40% (note - /40)
- 3 - Délai d'exécution : 10% (note - /10)

NC : non classé

Décision de la Commission :

Le lot n°13, Peinture est attribué à l'entreprise Doutreleau pour un montant de 35 789,40 euros HT

Laurent Baillet, Architecte dplg - 72, rue Gutenberg 59000 Lille
03.20.32.33.13 - laurent.baillet@lille.webstore.fr

Extension des écoles Jean Moulin et de Rombly
Création de deux espaces polyvalents avec intégration d'une cuisine satellite

(dans le cadre d'une démarche environnementale et développement de la filière bois locale)

Ecole élémentaire Jean Moulin

Avenue François Mitterrand 62630 Etaples sur mer

Ecole primaire de Rombly

Rue des Embruns 62630 Etaples sur mer

Rapport d'analyse des offres entreprises suivant critères retenus

ANNEXE

LOI N° 01 VRD

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P. Pmx moins disant / prix entreprise X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Ramey	5	4	9	6	12	27,00	49,66	40	/	10,00
02	Eurovia Pas de Calais	4	5	9	9	16	34,00	50,00	50	/	6,00

Lot n°02 Gros oeuvre - Terrassement

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Romilly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P = Pm. moins usant / prix. entreprises X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Lignier SAS	/	/	/	/	NC	NC	/	/	NC	
02	SAS Patou	4	4	8	5	10	50,00	55	/	6,00	

Lot n°03 Charpente - Ossature bois

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthode Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P = Prix mortis-disant / prix entreprise X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	AM Bois	4	4	8	10	15	NC	NC	135	/	NC
02	Gressier	3	3	6	6	18	30,00	50,00	45	/	6,00
03	Goudalie	5	5	10	8	12	30,00	11,95	20	/	10,00

Lot n°04 Menuiseries Extérieures

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	Prix moins disant / jour entreprise X50	Nbre Jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Lavogez	4	4	8	8	18	32,00	50,00	10	/	10,00

Lot n°05 Menuiseries Intérieures

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	PF = Prix moins disant / prix entreprises X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	MNBA	5	5	10	9	14	33,00	4123	10	/	10,00
02	Gressier	4	4	8	8	16	32,00	50,00	25	/	6,00

COMMUNE D'ETAPLES SUR MER
 Hotel de ville
 Place du Général De Gaulle
 62630 Etaples sur mer

Lot n° 06 Plâtre - Isolation

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P = Prix moins disant / prix entreprise X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	MNBA	5	5	10	9	14	39,00	40,46	45	/	8,00
02	Rénovation 2 Caps	4	4	8	8	13	29,00	50,00	40	/	10,00
03	IPC Opale	/	/	/	/	/	NC	NC	/	/	NC

Lot n°07 - Electricité

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P = Prix/mois/cisant/ prix entreprise X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Libersa Electricité	3	3	6	7	16	29,00	45,47	20	/	10,00
02	Lesot	5	5	10	9	18	37,00	28,24	90	/	2,00
03	OTG	4	4	8	8	14	50,00	60,00	35	/	6,00

Lot n°08 : Chauffage - Ventilation

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P.P. = Prix moins disant /prix entreprises X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Thermoclim Services	4	4	8	8	14	30,00	50,00	57	/	10,00
02	Axima	5	5	10	9	18	37,00	46,00	200	/	2,00

Lot n°09 - Sanitaire

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalets avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P = Pnx moins deam / pnx entreprises X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Thermoclim Services	4	4	8	8	14	30,00	50,00	19	/	10,00
02	Axima	5	5	10	9	18	57,00	42,99	200	/	2,00

Lot n°10 : Revalorisation de l'eau de pluie

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine-satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche entrepreneuriale /20	Total /40	P = Prix moins disant / prix entreprises X60	Nbre Jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Celesto	4	3	8	8	18	34,00	50,00	20	/	6,00



Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P = Prix moins disant / prix entreprise X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Roussel	4	5	9	8	14	31,00	50,00	10	/	10,00

Lot n° 12 Carrelage - Faïence

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P= Prix moins disant / prix entreprise X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	ACRT	3	3	6	7	15	25,00	35,71	45	/	4,00
02	SAS Patou	/	/	/	/	/	NC	NC	/	/	NC
03	MCA	/	/	/	/	/	NC	NC	/	/	NC
04	Carropale	4	4	8	8	16	32,00	50,00	35	/	6,00
05	Nord Carrelage	5	5	10	9	17	36,00	38,55	15	/	10,00

Lot n°13 Peinture

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P - Prix moins disant / prix entrepreneurs X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Doutreleau	4	4	8	7	18	33,00	50,00	20	/	10,00
02	PRL	5	5	10	9	16	35,00	44,59	20	/	10,00

Lot n° 14 Clôture

**Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite**

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P = prix moins d'impôt / prix entreprise x50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Clôtures du Douaisis	5	5	10	8	14	32,00	50,00	10	/	10,00

Lot n°15 - Méallerie

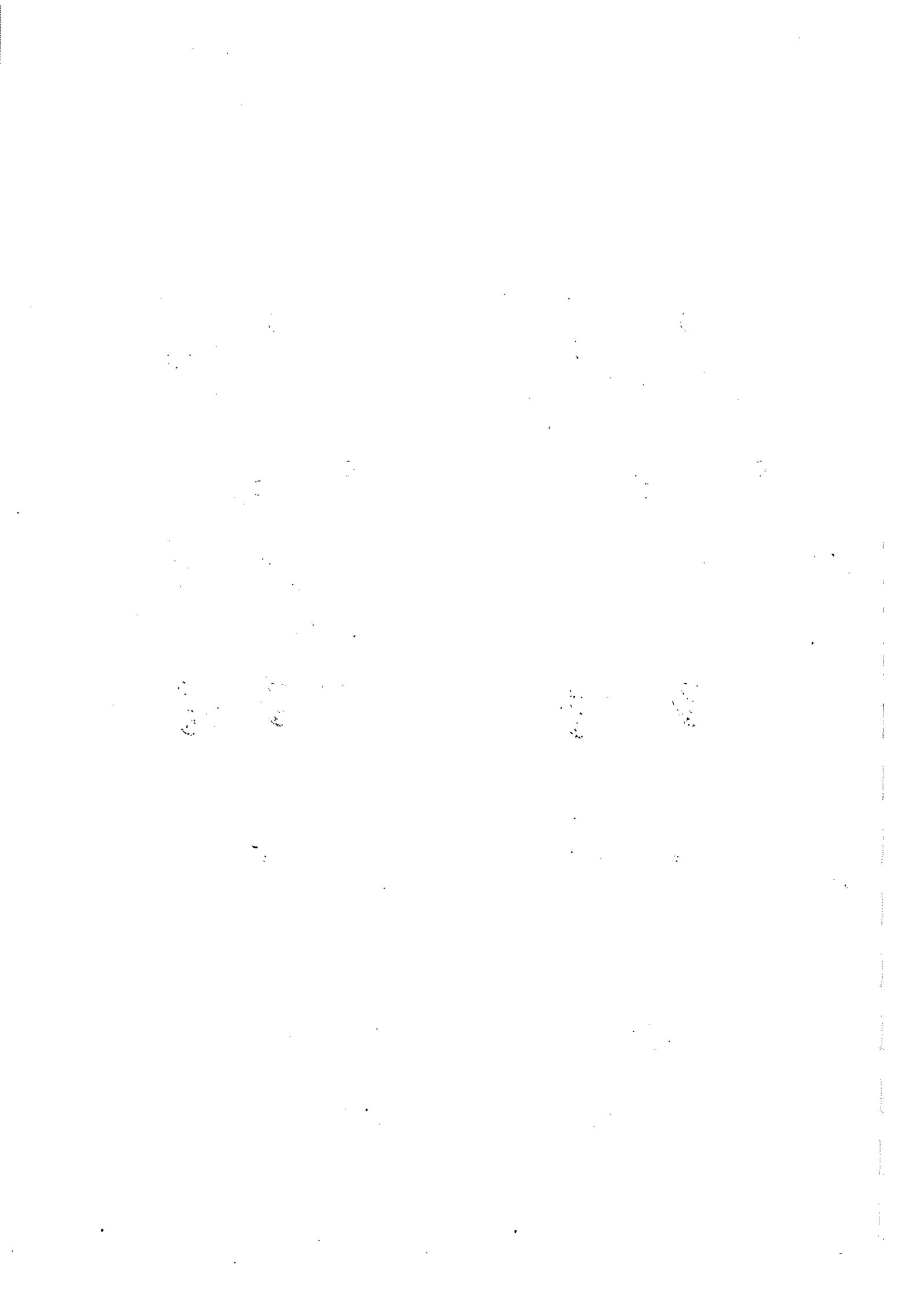
Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P = Prix moins disant / prix entreprises X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	Mévital	4	4	8	8	12	28,00	50,00	10	/	10,00

Lot n°16. Revêtements acoustiques

Projets d'extension de l'école élémentaire Jean Moulin et de l'école primaire de Rombly
 Création de deux espaces plurivalents avec intégration d'une cuisine satellite

N° Offre	Entreprises	Moyens			Méthodo Exploit /10	Démarche environnementale /20	Total /40	P.F. = Prix moins disant / prix entreprise X50	Nbre jours	Notation suivant RC	Total /10
		Moy Mat /5	Moy Hum /5	Sous total /10							
01	MNBA	5	5	10	9	14	33,00	22,98	4	/	10,00
02	PRL	5	5	10	9	16	35,00	50,00	5	/	8,00



DECISION DU MAIRE N° 2022-11-02

FONDS DE CONCOURS CA2BM DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCAL CREATION DE DEUX ESPACES PLURIVALENTS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de la CA2BM en date du 17 mars 2022 approuvant :

- la mise en œuvre du dispositif du fonds de concours dénommé « aide à l'investissement communal » au titre de l'année 2022

- le règlement d'attribution définissant les procédures liées à l'attribution de cette aide, et à sa répartition entre les 46 communes de la CA2BM, soit pour la Commune d'ETAPLES SUR MER, la somme de 222 091,79 Euros ;

Vu le projet de création de deux espaces plurivalents en extension des écoles de ROMBLY et Jean Moulin destinés à l'accueil et à la restauration des élèves et des enfants des centres de loisirs ;

Considérant la décision du Maire n°2022-03-01 en date du 16 mars 2022 attribuant la Maîtrise d'oeuvre à Laurent Baillet architecte DPLG à LILLE pour un montant HT de 83 420,00 Euros

Considérant la décision du Maire n° 2022-11-03 en date du 7 novembre 2022, portant attribution des marchés de travaux suite à la consultation en MAPA pour un montant HT de 1 211 906,22 Euros

Considérant le plan de financement qui s'établit comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes	
HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE..	83 420,00 €	Fonds de concours CA2BM.....	222 091,79 €
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES 2 ESPACES PLURIVALENTS..... (lots 1 à 16)	1 211 906,22 €	CAF Du Pas de Calais..... (200 000 Euros par espace)	400 000,00 €
		Conseil régional HDF.....	48 940,00 €
		FRATRI (sur la part des dépenses éligibles des lots 3-4)	
		TOTAL	671 031,79 €
		SUBVENTIONS.....	673 234,43 €
		Fonds propres.....	
TOTAL DEPENSES.....	1 295 326,22 €	TOTAL RECETTES.....	1 295 326,22 €

Décide :

Article 1 :

1°) de valider le projet de création des 2 espaces plurivalents selon le plan de financement tel que repris ci-dessus ;

2°) de solliciter auprès de la CA2BM l'aide à l'investissement local à hauteur de 222 091,79 Euros

Article 2 :

Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion

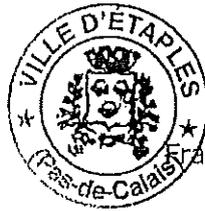
Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de MONTREUIL SUR MER pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à ETAPLES SUR MER, le 9 novembre 2022



Le Maire,

Franck TINDILLER

Service : Urbanisme - Logement

Instructeur : Hélène FLIPO

Rapporteur : M GHESELLE Bernard

DELIBERATION N° 1

Avenant 3 de la Convention Contrat de Ville pour PAS DE CALAIS HABITAT : prorogation et usage du budget « exonération TFPB ».

Exposé :

Dans le cadre d'une Convention de Ville, la Ville d'Étaples travaille conjointement avec l'Etat, la CA2BM et le bailleur PAS DE CALAIS Habitat à l'amélioration des conditions de vie du quartier. Comme en 2018 et en 2020, un avenant est proposé afin de flécher l'usage de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La loi de finances pour 2022 a prorogé d'une année ce dispositif, il y a donc lieu d'analyser le budget et le programme présenté sur 2023.

Pour mémoire, cet abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

Suite à plusieurs réunions sur 2022, le bailleur PAS DE CALAIS HABITAT a présenté un budget avec des propositions de travaux formulées à hauteur de 103 902 € :

- Travaux d'aménagements paysagers sur les espaces verts suite aux travaux de voirie
- Travaux de remise en état des voiries.

Il est proposé la formalisation d'un avenant n°3 pour la période 2023, à la convention quadripartite conclue avec PAS DE CALAIS HABITAT.

Les membres du conseil Municipal sont invités à :

- Approuver le principe de l'opération et le programme proposé ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 tel qu'annexé.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délibération n° 1

Conseil Municipal du Lundi 21 novembre 2022

Service Urbanisme Habitat

Domaine de compétence :
8.5 – Politique de la Ville-Habitat-Logement

Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :

14/11/2022

Membres présents : 28

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 24/11/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, , Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEAURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET

Objet : Avenant 3 de la Convention Contrat de Ville pour PAS-DE-CALAIS HABITAT : prorogation et usage du budget « exonération TFPB ».

Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Dans le cadre du Contrat de ville associant l'État, la CA2BM, le bailleur PAS-DE-CALAIS HABITAT et la ville d'Étaples, il est proposé la prorogation du calendrier et la validation du programme de travaux autorisé par l'exonération de la TFPB sur 2023.

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ayant modifié la géographie prioritaire de la politique de la ville en remplaçant les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) par les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV),

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'instruction ministérielle du 12 juin 2015 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les QPV,

Vu l'instruction ministérielle du 17 mars 2016 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB pour la qualité de vie urbaine dans les QPV,

Vu la circulaire USH n°57/18 du 9 juillet 2018 relative aux « conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB »,

Vu l'article 1388 bis du Code Général des Impôts prorogeant l'abattement de 30% de la TFPB jusqu'en 2023 inclus, sous condition de la signature d'une convention conclue entre le bailleur social, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires,

Vu la délibération n°5 du conseil municipal d'Etaples-sur-Mer en date du 15 septembre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Considérant que l'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires,

Considérant que ce dispositif a fait l'objet :

- en 2016, d'une convention triennale 2016-2017-2018 avec le bailleur social concerné PAS DE CALAIS HABITAT ,
- en 2018, d'un avenant n° 1 à la convention d'origine pour la période 2019-2020,
- en 2020, d'un avenant n°2 à la convention d'origine pour la période 2021-2022,

Considérant qu'il convient aujourd'hui d'établir un avenant n°3 à cette convention en vue d'y annexer le plan d'actions 2023 et de proroger la fin de la convention au 31/12/2023,

Considérant qu'en contrepartie de l'abattement, PAS DE CALAIS HABITAT investira à hauteur de 103 902,00 € pour des actions relevant de :

- Travaux d'aménagements paysagers sur les espaces verts suite aux travaux de voirie
- Amélioration de la collecte des déchets ;

Considérant que grâce à plusieurs réunions sur 2022, le bailleur a présenté un budget « propositions de travaux » formulées à hauteur de 103 902,00 € conforme aux demandes de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le principe de l'opération et le programme proposé par PAS DE CALAIS HABITAT en 2023.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 de la convention Contrat de ville et tous les documents relatifs à ce dossier.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

ANNEXE AVENANT 3 – PAS DE CALAIS HABITAT au 14/11/2022

Tableau de présentation des programmes d'actions liées à l'abattement de TFPP
Propositions 2023

Année(s) : 2023 Ville : Estaples-sur-mer
 Nombre de logements concernés dans le quartier : 265
 Quartier prioritaire : de la Renaissance
 Montant prévisionnel de l'abattement : 43 902,00 €
 Reliquat 2021-2022 60 000,00 €
 Total abattement 2023 103 902,00 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses prévisionnelles	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPP	Taux de valorisation TFPP
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors OPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale Agents de développement social et urbain Coordinateur Hm de la gestion de proximité Référents sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (réaction client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination intervenants Dispositifs de soutien Soutien au logement						
Sur-entretien	Entretien de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et aménagement des débris d'intervention Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...) Gestion des encombrants						
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Renforcement ramassage papiers et débris Enlèvement des épaves Amélioration de la collecte des déchets						
	Dispositif tranquillité Videosurveillance (fonctionnement)						
Tranquillité résidentielle	Surveillance des chantiers Analyse des besoins en vidéosurveillance Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des déchets, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... Enquêtes de satisfaction territorialisées Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » Actions d'accompagnement social spécifiques Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de panne d'ascenseurs) Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion - ss basements- Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (rénovation électrique local CSF)						
Animation, lien social, vivre ensemble	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...) *Travaux d'aménagements paysagers sur les espaces verts suite aux travaux de reprise des voiries	2023	43 902,00 €	43 902,00 €			
	Finalisation des travaux de remise en état des voiries Surcoûts de remise en état des logements Travaux de sécurisation (gestion des copeaux, digipodes, Vigik...)	2022/2023	60 000,00 €	60 000,00 €			
			103 902,00 €	103 902,00 €			

Service : Urbanisme - Logement

Instructeur : Hélène FLIPO

Rapporteur : M. GHESELLE Bernard

DELIBERATION N° 2

Avenant 3 de la Convention Contrat de Ville pour FLANDRE OPALE HABITAT : prorogation et usage du budget « exonération TFPB ».

Exposé :

Dans le cadre d'une Convention de Ville, la Ville d'Étapes travaille conjointement avec l'Etat, la CA2BM et le bailleur FLANDRE OPALE HABITAT à l'amélioration des conditions de vie du quartier. Comme en 2018 et en 2020, un avenant est proposé afin de flécher l'usage de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La loi de finances pour 2022 a prorogé d'une année ce dispositif, il y a donc lieu d'analyser le budget et le programme présenté sur 2023.

Pour mémoire, cet abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

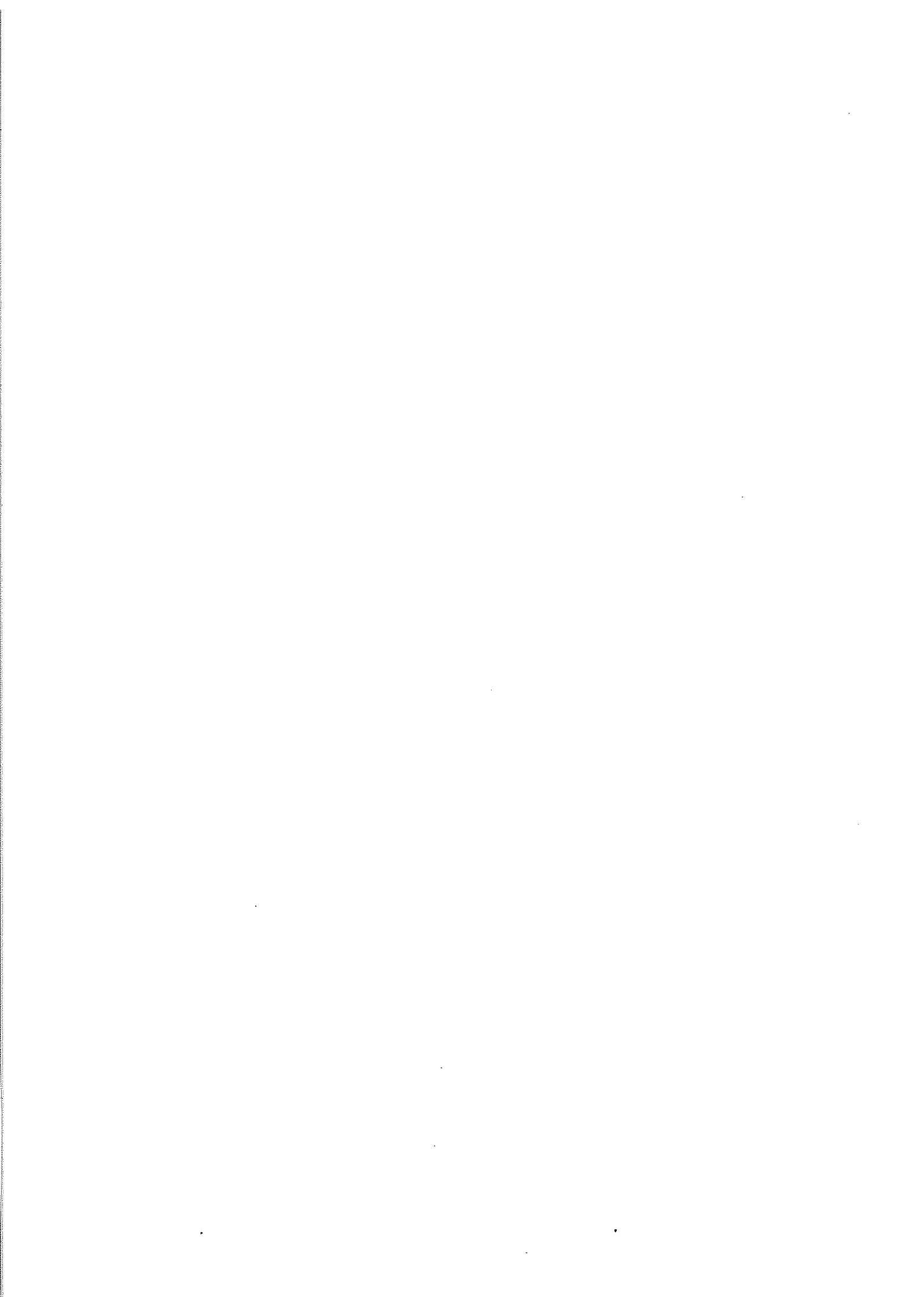
Suite à plusieurs réunions sur 2022, le bailleur FLANDRE OPALE HABITAT a présenté un budget avec des propositions de travaux formulées à hauteur de 112 492 € conforme aux demandes de la commune :

- renforcement du personnel de proximité, l'animation et lien social,
- des travaux d'amélioration de la qualité de service (sécurisation des entrées, réfection du bardage, peinture des soubassements...).

Il est proposé la formalisation d'un avenant n°3 pour la période 2023, à la convention quadripartite conclue avec FLANDRE OPALE HABITAT.

Les membres du conseil Municipal sont invités à :

- Approuver le principe de l'opération et le programme proposé par FLANDRE OPALE HABITAT ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 tel qu'annexé.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délibération n° 2

Conseil Municipal du lundi 21 novembre 2022

Service Urbanisme Habitat

Domaine de compétence :
8.5 – Politique de la Ville-Habitat-Logement

Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :

14/11/2022

Membres présents : 28

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 24/11/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET

Objet : Avenant 3 de la Convention Contrat de Ville pour FLANDRE OPALE HABITAT : prorogation et usage du budget « exonération TFPB ».

Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Dans le cadre du Contrat de ville associant l'Etat, la CA2BM, le bailleur FLANDRE OPALE HABITAT et la ville d'Étaples, il est proposé la prorogation du calendrier et la validation du programme de travaux autorisé par l'exonération de la TFPB sur 2023.

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ayant modifié la géographie prioritaire de la politique de la ville en remplaçant

les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) par les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV),

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'instruction ministérielle du 12 juin 2015 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les QPV,

Vu l'instruction ministérielle du 17 mars 2016 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB pour la qualité de vie urbaine dans les QPV,

Vu la circulaire USH n°57/18 du 9 juillet 2018 relative aux « conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB »,

Vu l'article 1388 bis du Code Général des Impôts prorogeant l'abattement de 30% de la TFPB jusqu'en 2023 inclus, sous condition de la signature d'une convention conclue entre le bailleur social, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires,

Vu la délibération n°5 du conseil municipal d'Etaples-sur-Mer en date du 15 septembre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Considérant que l'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires,

Considérant que ce dispositif a fait l'objet:

- en 2016, d'une convention triennale 2016-2017-2018 avec le bailleur social concerné- Flandres Opale Habitat,
- en 2018, d'un avenant n° 1 à la convention d'origine pour la période 2019-2020,
- en 2020, d'un avenant n°2 à la convention d'origine pour la période 2021-2022,

Considérant qu'il convient aujourd'hui d'établir un avenant n°3 à cette convention en vue d'y annexer le plan d'actions 2023 et de proroger la fin de la convention au 31/12/2023,

Considérant qu'en contrepartie de l'abattement, Flandre Opale Habitat investira à hauteur de 112 492,00 € dans le renforcement du personnel de proximité, l'animation et lien social, des travaux d'amélioration de la qualité de service (sécurisation des entrées, réfection du bardage, peinture des soubassements...).

Considérant que grâce à plusieurs réunions sur 2022, le bailleur FLANDRE OPALE HABITAT a présenté un budget propositions de travaux formulées par à hauteur de 112 492 € conforme aux demandes de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le principe de l'opération et le programme proposé en 2023 par FLANDRE OPALE HABITAT.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 de la convention Contrat de ville et tous les documents relatifs à ce dossier.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION 2 BAIES DU MONTREUILLOIS
Programme d'actions lié à l'abattement de TFPB sur la période 2021-2023

PERIODE : 2023
 ORGANISME : FLANDRE OPALE HABITAT

COMMUNE : ETAPLES
 Nombre de logements dans le quartier (2023): 105

NOM DU QUARTIER : La renaissance
 N°QPV : QP 062058
 Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 22 095 euros
 Montant prévisionnel de l'abattement 2023 : 22 095,00 €
 Report de la période 2019-2020 : 90 397,00 €
 Total du plan d'action 2023: 112 492,00 €

			2023
Axes	Actions	Détail de l'action	Dépense valorisée TFPB au titre de 2023
1	Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance	
		Agents de médiation sociale Agents de développement social et urbain Coordonnateur hlm de la gestion de proximité Référénts sécurité	Intervenants addiction 1 000,00 €
SOUS-TOTAL			
2	Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	
		Sessions de coordination inter-acteurs Dispositifs de soutien	
SOUS-TOTAL			
3	Sur-entretien	Renforcement nettoyage	
		Enlèvement de tags et graffitis Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	
SOUS-TOTAL			
4	Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants :	
		Renforcement ramassage papiers et débris Enlèvement des épaves Amélioration de la collecte des déchets	
SOUS-TOTAL			
5	Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	
		Vidéosurveillance Surveillance des chantiers Analyse des besoins en vidéosurveillance	
SOUS-TOTAL			
6	Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	
		Dispositif spécifique à la sensibilisation, à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens Enquêtes de satisfaction territorialisées	
SOUS-TOTAL			
7	Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	
		Actions d'accompagnement social spécifiques : Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	accompagnement sur les questions d'énergie/ femmes battues (à concorder) 3 000,00 €
SOUS-TOTAL			
8	Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	Réfection du bardage des pignons de la résidence Victoria 35 000,00 €
			Remplacement des Boîtes aux Lettres de la résidence Victoria 2 000,00 €
			18 095,00 €
			Peinture des sous basements de la résidence Victoria 10 397,00 €
		surcoûts de remise en état des logements	
	travaux de sécurisation (gestion des caves, digicode, Vigik)	Sécurisation des entrées de la résidence Victoria via le changement des portes d'entrée, y compris contrôle d'accès 43 000,00 €	
SOUS-TOTAL			
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL			112 492,00 €

Service : Urbanisme - Logement

DELIBERATION N° 3

Instructeur : Hélène FLIPO

Rétrocession des Voiries et Réseaux divers sur le lotissement Les Amarelles (STILNOR).

Rapporteur : Mme MAILLART

Exposé :

Le lotissement Les Amarelles a fait l'objet d'une délibération du 15 octobre 2015 acceptant le principe de la rétrocession des ouvrages et des parties communes du lotissement dans le domaine communal, assortie d'une convention de rétrocession du 13 novembre 2015.

Dès 2020, la société STILNOR Aménageur Lotisseur a formulé une demande pour la rétrocession dans le domaine public des voiries et réseaux, notamment assainissement, dans le domaine public communal.

Une première phase de rétrocession de voirie et d'espaces verts s'est déroulée en décembre 2021, avec 14 parcelles devenant propriété communale pour un total de 5 042 m².

Lors d'une réunion du 17 juin 2022, en présence de Véolia, de la CA2BM – service assainissement, il a été analysé la possible rétrocession des réseaux éclairage, eau, assainissement.

Au regard des diagnostics techniques réalisés, la rétrocession finale a été actée pour l'allée des Sorbiers, tous les obstacles-clés ayant été levés.

Le cabinet Latitude Géomètres sera chargé de finaliser les levés pour préparer l'acte devant notaire.

Les membres du conseil Municipal sont invités à :

- Approuver le programme de rétrocession proposé, à titre gratuit, intégrant les démarches de garantie techniques et de levée de réserves qui s'imposent dans ce type de démarche ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes qui s'y rapporteront.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délibération n° 3

Service Urbanisme

Conseil Municipal du Lundi 21 novembre 2022

Domaine de compétence :
3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :

14/11/2022

Membres présents : 28

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 24/11/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoint(s)**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET

Objet : Rétrocession des Voiries et réseaux divers du lotissement Les Amarellles (STILNOR aménageur).

Rapporteur : Mme Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Dans le cadre de la convention de rétrocession du 13 novembre 2015, les travaux et diagnostics réalisés autorisent de finaliser l'achèvement de la rétrocession du lotissement « Les Amarellles » (STILNOR aménageur), majoritairement pour les réseaux divers.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 mai 2022 et le classement du lotissement en zone UC,

Vu la délibération n°13 du conseil municipal d'Etaples-sur-Mer en date du 15 octobre 2015 actant le principe de la rétrocession dans le domaine public ;

Vu la délibération n°4 du conseil municipal d'Etaples-sur-Mer en date du 31 mai 2021 acceptant la rétrocession des voies et espaces verts dans le domaine communal.

Considérant que lors de la réunion du 17 juin 2022, les éléments techniques apportés ont permis à l'ensemble des parties prenantes, dont Véolia et la CA2BM, d'accepter la rétrocession des équipements et réseaux collectifs,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de traduire cette avancée en acte notarié, et plan parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la rétrocession proposée, à titre gratuit, des voiries restantes et des réseaux de compétence communale, intégrant les garanties techniques et les levées de réserves qui s'imposent dans ce type de démarche.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes qui s'y rapporteront.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

COMPTE RENDU DE REUNION RETROCESSION

VOIRIE RESIDENCE LES AMARELLES AUX

COLLECTIVITES LOCALES

Le **17 JUIN 2022 à 10 heures 00**, sur demande régulière du Syndic, se déroule dans les bureaux de l'Agence **CHARLES QUINT COPROPRIETE**, 9 Place de la Gare
62630 ETAPLES sur Mer, la réunion Rétrocession :

LES AMARELLES - Allée des Sorbiers - 62630 ETAPLES

Personnes présentes :

Monsieur PHILIPPE FAIT MAIRE DE LA VILLE D'ETAPLES
Madame HELENE FLIPO SERVICE URBANISME MAIRIE D'ETAPLES
Monsieur BERTRAND GHESELLE 1^{ER} ADJOINT A L'HABITAT, AU CADRE DE VIE, A L'URBANISME
Monsieur THIERRY DELPLANQUE CA2BM SEVICE ASSAINISSEMENT
Monsieur YOHAN GUFFROY VEOLIA EAU
Monsieur SEBASTIEN MOREL CABINET LATITUDES GEOMETRE EXPERT
Monsieur ERIC BRICHE COPROPRIETAIRE LES AMARELLES
Monsieur SERGE LEFEBVRE COPROPRIETAIRE LES AMARELLES
Monsieur BERNARD VANDAMME COPROPRIETAIRE LES AMARELLES
Monsieur OLIVIER EVRARD GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE SOCIETE CHARLES QUINT (SYNDIC)

La réunion organisée a pour but d'avancer sur le projet de rétrocession de voirie résidence les Amarellles Allée des Sorbiers à ETAPLES parcelle AN 429. Le syndic propose pour commencer de donner la parole à Monsieur Morel du Cabinet latitude sur son point de vue globale. Monsieur Morel présente la nécessité de faire un point sur les éléments techniques et les éléments juridiques

Répondre aux besoins techniques : IL y a des règles pour que la Mairie récupère cette voirie et Monsieur Morel rappel qu'il y a nécessité de répondre à ces besoins techniques pour que la rétrocession puisse s'effectuer.

Répondre au besoin juridique : Monsieur Morel rappel que pour cette copropriété on va retirer de la partie commune générale la voirie. Lors de précédentes réunions il était question de scission de la copropriété pour en faire deux. Monsieur Morel suite à ces recherches informe les membres présents qu'une copropriété multisites n'est pas contraire à la loi et qu'il est donc possible de conserver la même copropriété même si l'unité foncière n'est pas d'un seul tenant. Monsieur Morel informe que pour faire cette scission il faut un plan d'une division cadastrale et pas de modificatif du règlement de copropriété. On ne retire de la copropriété que des parties communes générale.

Monsieur Morel rappelle le but de cette réunion est de définir avec les collectivités locales les besoins. C'est à dire ce qui est rétrocedé mais aussi l'aspect technique des éléments qui vont être rétrocedés c'est-à-dire leur état de bon fonctionnement ainsi que les organes à mettre en place.

Pour rappel, La création d'une nouvelle tranche par STILNORD a fait qu'une servitude de passage qui a été définie avec ouverture sur la rue. Au départ les Amarelles 2 devait être des bâtiments à usage collectif d'habitation. Mais au vu de ventes qui ne correspondaient pas aux attentes, les parcelles ont été revendues à STILNORD qui en a fait des maisons individuelles. Madame Flipo demande quelle parcelle va être rétrocedé, s'il est possible de la définir aujourd'hui. Monsieur Morel détermine la parcelle n° AN 429.

Monsieur Le Maire informe les personnes présentes que l'état en surface est en bon état et que la mairie ne voit pas d'inconvénients pour la reprise sur l'état de surface.

La mairie demande ensuite quel est l'état du sous-sol pour le réseau d'assainissement.

Le Syndic informe avoir effectué une demande de passage du réseau par la société SATER. Le compte rendu a été transmis à Monsieur Delplanque de la CA2BM.

Le Syndic demande à Monsieur Delplanque de prendre la parole pour évoquer les points de non conformités

Monsieur Delplanque explique que pour que la CA2BM reprenne le réseau assainissement il faut qu'il soit en bon état. Monsieur Delplanque informe que par rapport au compte rendu de la Sater quelques dégradations mineures sont constatées et méritent des réparations par une réhabilitation intérieure.

Le Syndic explique en complément du compte rendu avoir demandé à la SATER un chiffrage des réparations. Un devis a été effectué et coût s'élève à un montant de 1908€ TTC. Le Syndic informe que sur le devis un point du compte rendu n'est pas repris car il sort du domaine de compétences de la SATER et que celle-ci a demandé au Syndic de se rapprocher d'une société spécialisée dans le BTP type EUROVIA pour effectuer les réparations. Monsieur Delplanque explique que le dernier point concerne la remise à niveau d'un regard. Le Syndic informe ne pas avoir au jour de la réunion le devis de la société EUROVIA n'ayant aucun recul pour ce type de travaux et que le coût est bien à prendre en compte pour organiser la rétrocession. Monsieur Delplanque qui a l'habitude de ces travaux informe les personnes présentes que ce ne sont pas de gros travaux et qu'ils devraient se situer sous la barre des 2000€.

Monsieur Delplanque explique que le passage caméra a été effectué sur le collecteur principal et que seul celui-ci doit être vérifié pour la rétrocession. Il préconise tout de même un passage sur les collecteurs individuels qui se rejettent dans le collecteur principal. Le Syndic et les copropriétaires présents informent que cela fera parti de futurs investissements de la copropriété lorsque la rétrocession sera effectuée.

La parole est donnée à Véolia, Monsieur Guffroy pour l'installation de comptage obligatoire pour limiter la partie public et la partie privée par des compteurs généraux pour desservir les deux antennes de chaque côté de l'allée des sorbiers. Le Syndic dit avoir reçu de la société Véolia un devis pour l'installation des deux compteurs plus les organes de sécurité pour un montant de 16 919.57€ TTC qui fait considérablement augmenter la dépense pour la rétrocession. Le Syndic et les copropriétaires demandent si une solution moins coûteuse serait possible. Monsieur Guffroy explique que ce sont des compteurs en DN60 sur des réseaux qui sont en DN90 et qu'il est difficile de mettre des compteurs plus petits. De plus, il explique que les regards pour la maintenance après pose des compteurs sont en conformité avec les normes actuelles pour accès des techniciens. Monsieur Guffroy dit que les regards seront situés à la limite privée publique et qu'un des deux regards se trouvera sur un parking le n°69 mais que cela ne posera pas de soucis pour intervention et l'autre se situera en espaces verts. Pour conclure, Monsieur Guffroy explique que l'installation de ces compteurs

alimenteront en eau potable la partie commune de la copropriété et qu'il y a deux boucles c'est pour cela qu'il y a 2 compteurs.

Le Syndic informe avoir donc les chiffrages pour l'ensemble de la partie technique qui semble être nécessaire à la rétrocession hormis pour la remise à niveau des regards assainissements.

Monsieur Vandamme demande au Syndic d'aligner les chiffres afin d'avoir un visuel global pour ne pas dépasser le budget appelé à l'Assemblée Générale qui est de l'ordre de 36 000€.

Le Syndic demande aux collectivités locales si d'autres points techniques sont à présenter pour la rétrocession. Le Syndic fait un point sur les organes qui seront rétrocédés et repose la question sur les luminaires qui ont bien été prévus pour la rétrocession. La mairie confirme. Elle informe que la rétrocession s'arrête au fil d'eau, que les parkings restent privés.

Concernant les besoins juridiques, le Syndic informe avoir le chiffrage du cabinet Latitudes pour un montant de 5671.80€ TTC mais qu'au jour de la réunion il n'a pas le devis du notaire pour la rétrocession. Après un entretien avec lui il informe des montants inférieurs à 2000€. Monsieur Morel qui à l'habitude de ce type de dossier confirme qu'il n'y a pas de complexité pour le notaire. Il dit que le notaire à besoin du géomètre pour valider le dossier. La Mairie confirme à l'Assemblée que dès qu'il y aura un engagement par une commande des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et de l'installation du comptage eau pour séparer les parties communes du domaine publique elle considère la rétrocession de l'allée des Sorbiers valide et peut être actée au niveau notarial. Le Syndic demande au Cabinet Latitude quand peut être acté cette rétrocession. Au vu des éléments présentés et travaux finis elle pourrait être pour la Fin d'année 2022.

Monsieur Guffroy pose une dernière question qui concerne le poteau incendie parcelle AN501. Il demande s'il se trouve sur le domaine privé ou publique. Après recherche et information de Madame Flipo confirmé par Monsieur Morel, celui-ci se trouvant sur le terrain qui appartient à STILNORD et de ce fait est déjà rétrocédé à la mairie et donc n'incombe pas à la charge de la résidence des Amarelles.

Monsieur Morel effectue une demande pour le réseau Télécom, Monsieur Vandamme détermine que les fourreaux fibre sont installés et qu'à ce jour il n'y a pas de souci car les fourreaux passant par le réseau téléphonique. Etants récents, ils ne posent pas de soucis à l'installation des copropriétaires.

Madame Flipo demande en marge de la rétrocession si un règlement interne architectural existe, l'ensemble des copropriétaires ainsi que le Syndic et Monsieur Morel informent que c'est le règlement de copropriété et que celui-ci est toujours appliqué à ce jour. Madame Flipo demande si elle peut en avoir un exemplaire, Le Syndic s'engage à lui faire parvenir en même temps que le compte rendu de réunion. Monsieur Morel pose la question sur les modifications de la loi Elan sur les parties privatives et les parties qui font partie de la copropriété qui peuvent avoir modifié le règlement actuel. Monsieur Vandamme informe que les jardins sont privatifs mais que l'entretien appartient à la copropriété.

La réunion se clôture à 11h15, Le Syndic énonce que tous les points ont été discutés pour que la rétrocession de la voirie se fasse. Le Syndic remercie chacune des personnes présentes pour avoir pris le temps d'évoquer les problématiques et les solutions pour que celle-ci se fasse. Un accord verbal à été donné car tous les obstacles semblent levés

Service : Urbanisme - Logement

DELIBERATION N° 4

Instructeur : Hélène FLIPO

Présentation annuelle de l'état d'avancement de la ZAC Domaine des Prés – CRAC 2020

Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE

RAPPEL :

Chaque année, la commune doit recevoir un point d'avancement sur la viabilisation et les programmes de construction de la ZAC. Les confinements COVID ont amené du retard dans ces temps d'échange avec le bailleur, Flandre Opale Habitat (FOH). Une réunion du 8 novembre 2022 a permis de réactualiser la connaissance du développement de ce quartier.

EXPOSE

Le périmètre de la ZAC, soit 20 ha, est désormais quasi en totalité viabilisé, avec un fort travail sur la gestion des eaux pluviales par des noues enherbées et des prairies humides, sur la partie Est.

Sur les grands objectifs, la programmation des logements a peu évolué depuis la création en 2006 avec le chiffre de 430 logements dont 150 en lots libres.

Sur 2020, le coût du terrain d'environ 300-400m² et entièrement viabilisé, y compris le puits d'infiltration, approche +- 50 000 €.

La programmation de l'accès résidentielle n'a pas trouvé son public. En effet, les lots libres leur ont fait de la concurrence et cette orientation est abandonnée en 2020.

Parmi les parcelles à vocation économique, le projet d'Hôtel est abandonné du fait d'une servitude Gaz qui limite le nombre de chambres.

En parcelles libres, il reste 3 grandes parcelles à vocation commerciale ; et environ 15 lots libres en 2020. Il en reste 7 à 8 en 2021.

En terme de programmation des locatifs conventionnés PLAI, par rapport aux PLUS et aux PSLA, Flandre Opale Habitat rappelle que, de droit, les programmes doivent comporter 30% de PLAI, et 70% de PLUS. Ainsi, le béguinage, sur 16 logements T2 ou T3, aura 5 PLAI.

Une réflexion sera engagée pour les tailles de logements peut-être plus petits (T1 / T2), en lien avec l'évolution de la taille des ménages, à la baisse.

CALENDRIER

Pour clôturer les travaux, la convention de ZAC devra être prorogée de 2 ans pour couvrir 2022 et 2023. Une proposition d'avenant doit être fournie par FOH, puis une délibération devra donc être votée en décembre.

BUDGET

Sur le plan financier, on constate une stabilisation des dépenses à 10 738 105 €, et une minoration des recettes à 7 195 027 €. Les fouilles archéologiques sont compensées à hauteur de 605 429 € sur les 749 758 € dépensées (80%).

Les membres du conseil Municipal sont invités à :

- Prendre acte de l'état d'avancement de l'opération et des orientations proposées.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>															
Délégation n° 4	Conseil Municipal du lundi 21 novembre 2022														
Service Urbanisme / Habitat	Domaine de compétence : 2 - Urbanisme														
<p>Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <table border="1" data-bbox="156 734 507 1243"> <tr> <td>Date de convocation :</td> <td>14/11/2022</td> </tr> <tr> <td>Membres présents : 28</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Membres ayant donné pouvoir : 3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Membre(s) excusé(s) : 0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Membre(s) non excusé(s) : 2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants : 31</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Affiché le 24/11/2022</td> <td></td> </tr> </table> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, , Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET</p> <p>Objet : Présentation annuelle de l'état d'avancement de la ZAC Domaine des Prés – CRAC 2020</p>		Date de convocation :	14/11/2022	Membres présents : 28		Membres ayant donné pouvoir : 3		Membre(s) excusé(s) : 0		Membre(s) non excusé(s) : 2		Nombre de votants : 31		Affiché le 24/11/2022	
Date de convocation :	14/11/2022														
Membres présents : 28															
Membres ayant donné pouvoir : 3															
Membre(s) excusé(s) : 0															
Membre(s) non excusé(s) : 2															
Nombre de votants : 31															
Affiché le 24/11/2022															
Rapporteur : Mr Bernard GHESELLE, Adjoint.															
Synthèse de la délibération :	Dans le cadre de la présentation annuelle de l'avancement de la ZAC « Domaine des Prés », un document réglementaire sur l'année 2020 doit être fourni au Conseil municipal. Il permet de réactualiser le contenu des travaux et les programmes en cours.														

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L151-27 et s, L311-1 et s, R311-1 et s, D311-11 et s,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2008 approuvant la modification du P.L.U. concernant les dispositions réglementaires applicables à la zone 1AUAz,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du "Domaine des Prés",

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2008 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC du "Domaine des Prés",

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02/02/2009 approuvant le principe de recours de procédure de DUP de la ZAC du "Domaine des Prés"

Considérant que l'avancement des travaux sur une ZAC doit donner lieu chaque année à un Compte-Rendu d'Activités au Concédant (CRAC),

Considérant que les épisodes de confinement COVID en 2020 et 2021 ont fortement décalé ces rendus annuels, obligatoires,

Considérant que le CRAC 2020 vient d'être fourni par Flandre Opale Habitat,

Considérant que le CRAC 2021 sera fourni pour début décembre afin d'être présenté au Conseil Municipal de décembre, en lien avec une délibération relative au dernier avenant calendaire avant la rétrocession des ouvrages en 2023,

Discussion

Monsieur GHESELLE précise qu'il y a beaucoup de confiance et de relationnel avec le bailleur Flandre Opale Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de l'état d'avancement de l'opération et des orientations proposées.

§ comm.

Commune d'Étaples-sur-Mer

« Domaine du Chemin des Près »

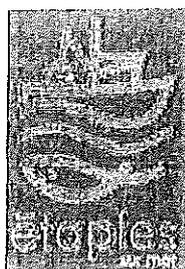
Exercice 2020

Concession d'Aménagement
à la Société Flandre Opale Habitat

Compte-Rendu d'Activité au Concédant



Présentation en mairie le 08/11/2022



Flandre Opale Habitat 

Groupe Action Logement

Table des matières

ARTICLE 1 RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT 3

1 - 1	Rappel de l'historique	3
1 - 2	Cadre juridique du CRAC	3
	Rappel des termes du traité de concession	3

ARTICLE 2 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS 4

2 - 1	Avancement du Programme des équipements publics au 31 / 12 / 2019	4
	Travaux de la tranche 1	4
	Travaux du secteur 3	4
	Remise des ouvrages des tranches 1 et 3 à la Ville d'Etaples-sur-mer	4
	Travaux du secteur 4	5
	Travaux du secteur 2	5
	Travaux CHAM	5
	Travaux giratoire	5
	Travaux carrière	5
2 - 2	Evolution du programme des constructions	5
	Avancement du programme locatif	5
	Modification du programme des constructions	6

ARTICLE 3 ETAT D'AVANCEMENT DES ACQUISITIONS REALISEES 7

ARTICLE 4 ETAT D'AVANCEMENT DES CESSIONS REALISEES ET A REALISER 7

4 - 1	Cessions réalisées au 31/12/2020 pour la tranche 1	8
	Collectifs résidentiels : lots 1-18, 1-21, 1-22	9
	Lot N°1-01 activités économiques et commerciales	9
	Lot N°1-02 activités économiques et commerciales / Hôtel	9
4 - 2	: Cessions réalisées au CHAM	9
4 - 3	Cessions réalisées au 31/12/2020 pour le secteur 3	10
4 - 4	Cessions réalisées au 31/12/2020 pour le secteur 4	11
4 - 5	Cessions réalisées au 31/12/2020 pour le secteur 2	12

ARTICLE 5 EVOLUTION DU BILAN PREVISIONNEL 13

5 - 1	Rappel du bilan des dépenses et des recettes, prévisionnel et réalisées au 31-12-2019	13
5 - 2	Bilan des dépenses et des recettes, prévisionnel et réalisées au 31-12-2020	14
5 - 3	Evolution des dépenses par rapport au CRAC précédant :	15
5 - 4	Evolution des recettes par rapport au CRAC 2019	15
5-5	Bilan de l'opération d'aménagement	15

Article 1 Rappel du Cadre Juridique de la Concession d'Aménagement

1 - 1 Rappel de l'historique

Le déroulement de la Zone d'Aménagement Concerté du Domaine du Chemin des Prés a été jalonné selon le calendrier suivant :

Délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2005 : confirme la décision de confier à la SA LOGIS 62 les études, approuve les principes de la concertation de la réalisation de la ZAC et engage l'ouverture de la concertation.

Délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2006 approuve le bilan de la concertation engagée, le dossier de création, le périmètre de la ZAC, le programme global prévisionnel des constructions, le régime de dispense de TLE et le mode de réalisation par concession.

Signature du traité de concession le 21 décembre 2005 entre la ville et la société LOGIS 62.

Délibération en date du 3 juillet 2008 du Conseil Municipal : approuve la modification du PLU qui classe le terrain en secteur 1 AU.

Délibération en date du 3 juillet 2008 du Conseil Municipal approuve le dossier de réalisation de la ZAC.

Délibération en date du 3 juillet 2008 du Conseil Municipal : approuve le programme des équipements publics de la ZAC.

Délibération en date du 2 février 2009 du Conseil Municipal : approuve le principe du recours à la Déclaration d'Utilité Publique.

L'avenant N°1 au contrat de concession, approuvé par le Conseil Municipal le 29 novembre 2012 porte la durée de concession au 31 décembre 2014.

L'avenant N°2 au contrat de concession, approuvé par le Conseil Municipal le 27 février 2014, a eu pour objet de modifier l'article 2 de la convention afin de porter à 15 ans la durée totale de la concession ; soit jusqu'au 31 décembre 2020.

1 - 2 Cadre juridique du CRAC

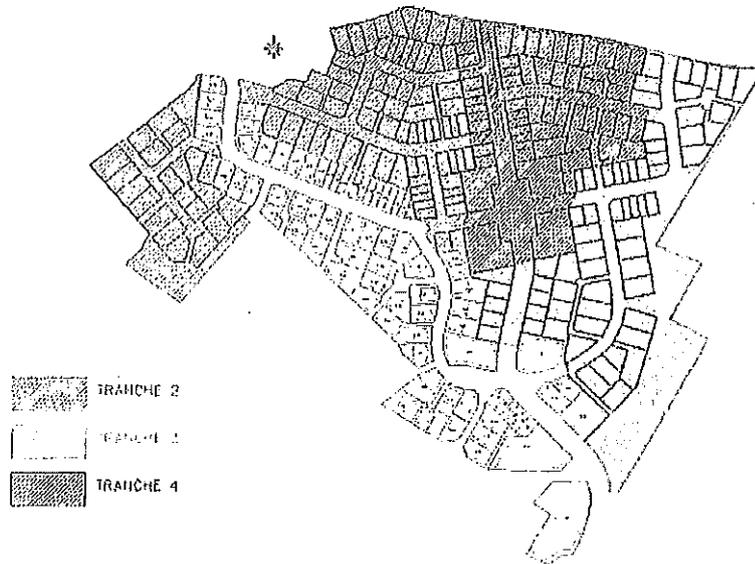
Rappel des termes du traité de concession

Chaque année, à la date du 31 mars, le concessionnaire remet au concédant le bilan annuel d'activité qui comprend :

- a) L'état d'avancement du programme des équipements avant et durant l'année écoulée*
- b) L'état des acquisitions réalisées avant et durant l'année écoulée*
- c) L'état des cessions réalisées avant et durant l'année écoulée*
- d) Le bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser*
- e) Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération*
- f) Le planning actualisé de réalisation.*

Le bilan annuel d'activité précisera les obligations respectives des parties pour l'année à venir, dans le phasage et la réalisation des équipements tels qu'ils résulteront de l'arrêté de réalisation de la ZAC' ...

Article 2 Etat d'avancement du programme des équipements publics



2 - 1 Avancement du Programme des équipements publics au 31 / 12 / 2019

Travaux de la tranche 1

- Ordre de service phase 1 : 8 mars 2010
- Achèvement Phase 1 : 21 février 2011
- Ordre de service de la phase 2 :
- Achèvement phase 2 : 21 février 2013
- Lever des réserves 9 octobre 2013

Travaux du secteur 3

- Ordre de service phase 1 : 17 janvier 2011
- Achèvement Phase 1 : 28 septembre 2011
- Ordre de service de la phase 2 : 28 avril 2014
- Achèvement phase 2 : 27 juillet 2015
- Lever des réserves : 28 septembre 2015

Remise des ouvrages des tranches 1 et 3 à la Ville d'Etapes-sur-mer

Rappel de l'Article 12 de la convention de concession.

Article 12. Achèvement et remise des ouvrages.

Lors de la remise du bilan annuel d'activité, le concessionnaire remettra au concédant les ouvrages ou parties d'ouvrages dont le parfait achèvement aura été contradictoirement constaté. En cas de désaccord un arbitrage pourra être sollicité auprès d'une personne qualifiée désignée dans les conditions prévues à l'article 2 du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967. Pour l'appréciation de cet achèvement ne sont pas pris en considération les défauts de conformité avec les prévisions des avant-projets, lorsqu'ils n'ont pas un caractère substantiel, ou des malfaçons qui ne rendent pas les ouvrages impropres à leur utilisation.

La garantie d'achèvement prévue à l'article 9 prend fin à l'achèvement de chacun des ouvrages, pour ce qui concerne cet ouvrage uniquement.

La garantie de versement de la participation forfaitaire prévue à l'article 9 prend fin à la date du dernier versement.

Par application de cet article les ouvrages réalisés dans le cadre des « tranches 1 et 3 » ainsi que le giratoire de la route de Fromessent sont remis au concédant. La ville d'Etaples sur Mer en assure désormais l'entretien et la police, elle assure également, pour cette partie d'ouvrage, les obligations résultant de la Police de l'Eau.

Les dossiers des ouvrages exécutés ont été déposés en mairie le 17 décembre 2013 par les soins du Maître d'œuvre la société Profil Ingénierie.

L'acte de rétrocession des deux tranches a été rédigé par Maître RAMON, Notaire à Etaples-sur-mer.

Travaux du secteur 4

- Ordre de service phase 1 : 31 mars 2014
- Achèvement Phase 1 : 31 mars 2015
- Ordre de service de la phase 2 : 9 avril 2018
- Achèvement Phase 2 : 9 octobre 2018

Travaux du secteur 2

- Ordre de service phase 1 : 9 juillet 2018
- Achèvement Phase 1 et 2 : 1er semestre 2020

Travaux CHAM

Les travaux relatifs à la desserte des terrains d'assiette du CHAM et du Béguinage sont terminés.

Travaux giratoire

Ces travaux ont été réalisés en 2016

Travaux carrière

Ces travaux ont été réalisés en 2016

2 - 2 Evolution du programme des constructions

Avancement du programme locatif

Sur le secteur 1 :

Sur cette première tranche, 18 logements locatifs individuels ont été livrés courant février 2014.

Sur les secteurs 3 et 4 :

L'îlot 4-14 : 24 logements collectifs locatifs et 2 logements individuels ont été livrés fin 2017.

Ilot 3-15 : arrêté de permis de construire délivré le 17/01/2019 pour la réalisation de 4 logements individuels.

Ilots 3-13 ; 4-15 ; 4-17 ; 4-18 ; 4-20 : arrêté de permis de construire délivré le 07/02/2019 pour la réalisation de 21 logements individuels et 26 logements collectifs.

Ilot 4-04 : arrêté de permis de construire délivré le 17/01/2019 pour la réalisation de 7 logements individuels.

Ilots 4-12 : il est prévu de réaliser 12 logements individuels locatifs.

Ilots 4-13 : il est prévu de réaliser 11 logements individuels locatifs.

Sur le secteur 2 :

Ilot 2-86 : il est prévu de réaliser 11 logements individuels locatifs.

Ilot 2-56 : il est prévu de réaliser 14 logements individuels locatifs.

Modification du programme des constructions

a) Rappel du programme des constructions du dossier de réalisation

La répartition des constructions se fera de la manière suivante :

- 150 lots libres,
- 70 maisons individuelles en locatif,
- 70 maisons individuelles en primo-accession,
- 3 000 m² de SHON destinés aux logements collectifs en locatif,
- 5 900 m² de SHON destinés aux logements collectifs en accession,
- 7 000 m² de SHON destinés aux activités commerciales et de services
- 630 m² de SHON destinés au service public

b) Rappel du programme mis en œuvre en 2010

quantité	désignation	SHON
150	lots libres,	30 000 m ²
70	maisons individuelles en locatif,	8 400 m ²
70	maisons individuelles en primo-accession,	8 750 m ²
45	logements collectifs en locatif,	3 000 m ²
95	logements collectifs en accession,	5 900 m ²
	activités commerciales et de services	7 000 m ²
	service public	630 m ²
430	Logements	63 680 m²
115	dont logements locatifs	
	soit environ 30%	

c) Programme mis en œuvre en 2020

Programme au 31/12/2020 en comparaison avec le programme CRAC exercice 2019

Programme CRAC exercice 2019			Programme CRAC exercice 2020		
SHON	quantité	désignation	SHON	quantité	désignation
30200 m ²	151	lots libres	31000 m ²	155	lots libres
10000 m ²	100	maisons individuelles locatives	10200 m ²	102	maisons individuelles locatives
630 m ²	14	Béguinage (individuelles en location)	720 m ²	16	Béguinage (individuelles en location)
3720 m ²	31	maisons individuelles en accession	3720 m ²	26	maisons individuelles en accession
3450 m ²	50	collectifs locatifs	3450 m ²	48	collectifs locatifs
0 m ²	0	collectifs Accession	0 m ²	0	collectifs Accession
5400 m ²	84	collectifs: accession résidentielle	1000 m ²	3	lots 1,18- 1,21 - 1,22
	430			350	
1200 m ²	0	commerces de RDC et services	1200 m ²	0	commerces de RDC et services
500 m ²	0	lots doubles (vétérinaire + dentaire)	500 m ²	0	lots doubles (vétérinaire + dentaire)
6000 m ²	0	Hôtel et commerces : lots d'entrée 1 et 2	6000 m ²	0	Hôtel et commerces : lots d'entrée 1 et 2
7500 m ²	0	CHAM	7500 m ²	0	CHAM
68600 m ²	0		65290 m ²	0	

Le programme au 31/12/2020 comporte 350 produits. Les 3 ilots destinés à de l'accèsion résidentielle sont reprogrammés en ilots à destination d'activités de service.

Article 3 Etat d'avancement des acquisitions réalisées

Toutes les acquisitions étaient terminées en 2011.

Article 4 Etat d'avancement des cessions réalisées et à réaliser

	Total	Sect1	Sect2	Sect3	Sect4
lots libres	155	53	41	37	24
prix moyen HT par lot		44370	39 673	48 069	48 570
7 065 447		2 351 600	2 042 750	1 778 559	892 538
Parcelles " individuelles locatives"	102	15	16	14	41
prix moyen HT parcelle		20 385,00 €	16 500,00 €	13 000,00 €	19 011,56 €
1 698 930		366 930	412 500	270 000	649 500
Parcelles " individuelles accession"	26			1	1
prix moyen HT parcelle				13 762	16 500
413 500				331 000	82 500
Concessions accession résidentielle résidentiels	3	3			
prix moyen HT par logement		172 537			
517 610		517 610			
Collectifs accession	0				0
prix moyen HT par logement					0
0					0
Collectifs localif	48				48
prix moyen HT par logement					13 151,15 €
631 255					631 255
Commerces, services, Hôtel		2		2	2 RDC
		lots à l'entrée		lots doubles	
959 903		655 238		100 600	124 065
CHAM			632 800		
Béguinage	16		204 850		
917 650					
12 204 295	350	7 191 378	3 372 550	2 530 159	2 379 853

4 - 1 Cessions réalisées au 31/12/2020 pour la tranche 1

ACQUEREURS	lot	CADASTRE		SURFACE	
		S	N°s		
M. ECEIZA Mme JUSTIN	1.09	ZB	189	556	m²
M. RAMET Melle VAMBRE	1.10	ZB	190	540	m²
M. DELATTRE Melle CARON	1.11	ZB	191	513	m²
M. LAMORY Melle RAMET	1.12	ZB	192	543	m²
M. LEPRETRE Melle SERGENT	1.13	ZB	193	578	m²
M. FRAMMERY Melle LEPRETRE	1.14	ZB	194	545	m²
M. PRUVOST Melle LEPRETRE	1.15	ZB	195	938	m²
M. Mme CAPIETERS - CALON	1.16	ZB	196	794	m²
M. Mme SERGENT	1.17	ZB	197	746	m²
M. VATINELLE Mme BOMY	1.19	ZB	199	603	m²
M. FOURNIER Melle ANDRIEUX	1.20	ZB	200	456	m²
Mr CREPIN Mlle LANCON	1.23	ZB	203	615	m²
M. Mme LANCON	1.24	ZB	204	609	m²
Lot à vendre	1.25	ZB	205	823	m²
Melle JOUVENCE	1.26	ZB	206	348	m²
M. VOGLIS Mme THOREL	1.27	ZB	207	410	m²
M. MAISON et Mlle HENOT	1.28	ZB	208	612	m²
M. MOULLIERE et Mlle DICKS	1.29	ZB	209	642	m²
M. CLERY - Melle RAMET	1.30	ZB	210	517	m²
Mlle HEDEVIN jessica	1.31	ZB	211	607	m²
M. MENUGE - Melle CODRON	1.32	ZB	212	594	m²
M. et Mme ROUX - LEZIER	1.33	ZB	213	529	m²
M. GUILBERT Melle MONROY	1.34	ZB	214	585	m²
M. SAMSON Mme FAIT	1.35	ZB	215	554	m²
M. BAILLET Mme FONTAINE	1.36	ZB	216	609	m²
M. CARPENTIER/ Melle BAILLET	1.37	ZB	217	552	m²
Sous compromis	1.38	ZB	218	751	m²
FULGUEIRAS /DEREGNAUCOURT	1.39	ZB	219	528	m²
M. RAMET Melle DESCAMPS	1.40	ZB	220	522	m²
M. VILLENEUVE Melle MOCRETTE	1.41	ZB	221	580	m²
M. BAILLET et Mme BIGOT	1.42	ZB	222	716	m²
Mr HAGNERE Mme DACHICOURT	1.43	ZB	223	846	m²
M. Mme DEPLECHIN	1.44	ZB	224	739	m²
M. DELPECHE	1.45	ZB	225	509	m²
Mme LEFEBVRE	1.46	ZB	226	482	m²
M. Mme MONROY DELAYEN	1.47	ZB	227	435	m²
M. TISSERAND Melle LEPRETRE	1.48	ZB	228	541	m²
M. CALON Melle JOLY	1.49	ZB	229	375	m²
M. HIVART/MME LOUVET	1.50	ZB	230	395	m²
M. et Mme RAMET Jean-Marc	1.62	ZB	231	435	m²
M. Mme RAMET	1.63	ZB	232	435	m²
M. LEDOUX Melle BERNARD	1.64	ZB	233	522	m²
M. DUBOIS Melle SANNIER	1.65	ZB	234	522	m²
M. MME PRUVOT NOEL	1.66	ZB	235	474	m²
M. D'HAILLECOURT Melle WACOGNE	1.67	ZB	236	482	m²
M. Mme DEWEZ - ROSEY	1.68	ZB	237	490	m²
CARPENTIER / LOUVET	1.69	ZB	238	447	m²
M. MME CHESNIER/LEPRETRE	1.70	AW	269	475	m²
M. LHOMME Melle MAGNIER	1.71	AW	270	476	m²
M. LENOIR Melle CALON	1.72	AW	271	465	m²
M. FOURNIER / Melle LEPRETRE	1.73	ZB	289	478	m²
M. MME COUROUBAS/LEGAY	1.74	ZB	240	446	m²
Mr HAVART Mlle DESCHARLES	1.75	ZB	241	494	m²

Sur 53 lots : 51 parcelles vendues, 1 sous compromis et 1 est disponible à la vente.

Autres lots de la tranche1 :

Collectifs résidentiels : lots 1-18, 1-21, 1-22

Pas de contact en cours

Lot N°1-01 activités économiques et commerciales

Plusieurs contacts en cours

Lot N°1-02 activités économiques et commerciales / Hôtel

Pas de contact en cours

Une étude a été menée en 2016 par une société spécialisée en urbanisme commercial afin d'établir le potentiel et la pertinence du développement en commerces et services dans le cadre de la ZAC.

4 - 2 : Cessions réalisées au CHAM

Le Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil sur Mer s'est porté acquéreur d'un terrain d'une superficie de 11 300m² pour y construire un EHPAD et autres services hospitaliers annexes. L'acte de vente a été signé le 28 avril 2013. Le prix de la cession a été calculé sur une base de **56€ hors taxes par m² soit 632 800€ Hors taxes**

4 - 3 Cessions réalisées au 31/12/2020 pour le secteur 3

ACQUEREURS	lot	CADASTRE		SURFACE	
		S	N°s		
Mr Rémi ROZIERES Mlle A-Charlotte HANQUEZ	3.01	ZB	261-263	484	m²
Mlle Aurélie CALOIN	3.02	ZB	264	399	m²
Mr Julien SOISSON Mlle Margot GALAND	3.03	ZB	265	475	m²
Mr et Mme PAUCHET Jany et Hasnae	3.04	ZB	266	415	m²
Mr Mathieu ROUX et Mlle Laurence BAROIS	3.17	ZB	274	518	m²
Mr Mickaël HAGNERE Mlle Marie LEDOUX	3.18	ZB	275	518	m²
LEPRETRE Pierre	3.19	ZB	276	518	m²
Mr Alexandre LEPRETRE Mlle Faustine NEMPONT	3.20	ZB	277	616	m²
Mr Yohan DECONINCK et Mme Marine GRONIER	3.21	ZB	278	643	m²
Mr Maxime LISIK Mlle Séverine DESCHARLES	3.22	ZB	279	540	m²
Mr Mme Pierre et M-José VINCENT	3.23	ZB	280	550	m²
Mr Mme DIERICKX Nicolas et Amandine	3.24	ZB	281	542	m²
Mr Fabrice PAUL et Mme Kyoko KINOSHITA	3.25	ZB	282	596	m²
Mr Miguel CARON et Mme A-Sophie CALOIN	3.26	ZB	283	525	m²
Mr Pahir YAKACAK Mlle Sophie EGEIZA	3.27	ZB	284	397	m²
Lot à vendre	3.28	ZB	285	829	m²
Mr Mme Ludovic et Cindy LEPINGLE	3.29	ZB	286	596	m²
Mr et Mme Sébastien et Caroline NOURRY	3.30	ZB	287	588	m²
Mr GREVET Guillaume Mme Anne-Sophie GUJMANT	3.31	ZB	288	600	m²
Mr Maxime SAGNIER et Mme Magalie EVRARD	3.32	ZB	289	600	m²
Mr Mme DUBELLOYSylvain et Nathalie	3.33	ZB	290	600	m²
Mr et Mme Sébastien et Marie-Claire VERMEZ	3.34	ZB		600	m²
Mr Fabien RAMET Mlle Laurie FAIT	3.40	ZB	292	549	m²
Mme Eugénie DEBAETS	3.41	ZB	293	526	m²
Mr Mme Marc et Marie MEUROT	3.42	ZB	294	575	m²
Mme Claire DETRIVIERE	3.43	ZB	295	459	m²
Mr Sylvain DAYEZ Mlle Isabelle KAZMIERCZAK	3.44	ZB	296	408	m²
Mme Emilienne VILLAIN	3.45	ZB	297	467	m²
Mr Mme MARQUIS Sandrine et Fabrice	3.46	ZB	298	392	m²
Mr Mme Joséfite et Emilie WALLOIS	3.47	ZB	299	388	m²
Mr Cédric CALOIN	3.48	ZB	300	370	m²
Mr Mme Christophe et Justine MONROY	3.49	ZB	301	578	m²
Mr et Mme CALOIN Tony et Marine	3.50	ZB	302	707	m²
Mlle Laure DUQUESNOY Mr Mathieu FRAPPART	3.51	ZB	303	642	m²
Mr Mme Guy et Francine DUREZ	3.52	ZB	304	513	m²
Mr Mme Jean-Pierre et Valérie CODRON	3.53	ZB	305	510	m²
Mr Mme HALLARD BOUTILLIER	3.54	ZB	306	527	m²

Soit sur 37 parcelles, 36 sont vendues; et 1 parcelle est disponible.

Auxquels il faut ajouter :

Le lot double (3-63 et 3-64) qui a été vendu à M GOUBE pour y construire une clinique vétérinaire

Le lot double (3-61 et 3-62) est sous compromis

4 - 4 Cessions réalisées au 31/12/2020 pour le secteur 4

ACQUEREURS	lot	CADASTRE			ADRESSE	SURFACE (m ²)
		S	N°s	N°	Voirie	
Mr Mme PRUVOST Christophe	4.01	ZB	328	6	Rue A de St Exupéry	317
Mr Mme RAMET J-Marc et Cathie	4.02	ZB	329	37	A. Du Mal Ney	284
Mr Mme RAMET J-Marc et Cathie	4.03	ZB	330	35	A. Du Mal Ney	282
Mme PAILLE Laetitia	4.38	ZB	344	2	Rue Du Gal Roguet	373
M. DELPANQUE Kevin	4.39	ZB	345	4	Rue Du Gal Roguet	402
M. WADOUX et Mme BINDA	4.40	ZB	346	6	Rue Du Gal Roguet	375
M. et Mme BEZEAU	4.41	ZB	347	8	Rue Du Gal Roguet	373
Mme RAMET Caroline	4.42	ZB	350	10	Rue Du Gal Roguet	375
Mme CALON Fabienne	4.43	ZB	351	12	Rue Du Gal Roguet	375
M. BEAUSSART et Mme LEMAITRE	4.44	ZB	352	14	Rue Du Gal Roguet	460
M. MAZURE et Mme TILMAN	4.45	ZB	353	16	Rue Du Gal Roguet	481
DUBE Nicolas et CAFFIER Laurie	4.50	ZB	355	8	Rue A de St Exupéry	363
Mr RAMET Matthieu	4.51	ZB	356	10	Rue A de St Exupéry	363
Mr LAMOUR Mme BAILLY	4.52	ZB	357	12	Rue A de St Exupéry	376
Mr DUBROMEL Mme DUHAMEL	4.53	ZB	358	14	Rue A de St Exupéry	390
Mr SCHOONACKER Mme LEPRETRE	4.54	ZB	359	16	Rue A de St Exupéry	404
Mr Mme RAMET J-Marc et Cathie	4.57	ZB	349	22	Rue A de St Exupéry	363
Mr BYHET Mme FAIT	4.58	ZB	349	24	Rue A de St Exupéry	368

Soit sur 18 parcelles : 17 parcelles vendues et 1 à régulariser (4.45)

4 - 5 Cessions réalisées au 31/12/2020 pour le secteur 2

		NOM	Date comp.	Date de la vente
2.23	Route de Fromesvent			
2.24	Route de Fromesvent			
2.25	Route de Fromesvent	Mr Mme DELPIERRE	22/11/2019	30/06/2020
2.26	Route de Fromesvent	Mr Mme TREMELET	04/03/2019	27/12/2019
2.27	Route de Fromesvent			
2.28	Rue Saint Exupery	Mr Mme RAMET	22/09/2020	
2.29	Rue Saint Exupery	Mr CALON Mme BOITELLE	01/04/2019	31/07/2020
2.30	Rue Saint Exupery	Mr SAILLY JE	06/03/2019	23/12/2019
2.31	Rue Saint Exupery	Mr et Mme VARLET	26/06/2019	13/12/2019
2.32	Rue du General Malher	Mr LEPRETRE Mme DUFLOS	10/01/2019	05/11/2020
2.33	Rue du General Malher			
2.34	Rue du General Malher	TETU Anthony Mme LEPRETRE	14/08/2020	
2.35	Rue du General Malher	Mr Mme MARGOLLE	02/12/2019	04/07/2020
2.36	Rue du General Malher	Mr LAMOUR Mme FERMYN	19/03/2020	31/07/2020
2.40	Rue du General Malher	Mr Mme RAMET Simon	11/08/2020	
2.41	Rue du General Malher	Mr BONARD Mme VIOLIER	25/02/2019	31/12/2019
2.42	Rue du General Malher	Mme MASSON	09/04/2019	29/11/2019
2.43	Rue du General Malher	Mr et Mme CARDON	28/05/2019	19/12/2019
2.44	Rue du General Partouneaux			
2.45	Rue du General Partouneaux			
2.46	Rue du General Partouneaux	Mr JONES Mme SAILLY	01/03/2019	27/12/2019
2.47	Rue du General Partouneaux	Mr Mme BAILLET	22/11/2019	05/06/2020
2.48	Rue du General Partouneaux	Mr FULGUEIRAS Mme GAMAIN	26/06/2019	14/02/2020
2.49	Rue du General Partouneaux			
2.50	Rue du General Partouneaux			
2.51	Rue du General Partouneaux	Mr CARON Mme RAMET	06/08/2019	14/03/2020
2.52	Rue du General Partouneaux	VALUN VAMBRE	05/08/2020	
2.53	Rue du General Partouneaux	Mr Mme BIGOT	28/08/2020	30/10/2020
2.54	Rue du General Partouneaux	Mr TRESSARD Patrick	10/10/2019	15/05/2020
2.55	Rue du General Partouneaux			
2.78	Rue du General Partouneaux	Mr HAGNERE Mickael	06/11/2020	
2.79	Rue du General Partouneaux	Mr Mme TERESE	03/12/2020	
2.80	Impasse			
2.81	Impasse	Mr SAUVAGE Mme NIANGANE	20/12/2019	22/07/2020
2.82	Rue du General Partouneaux			
2.83	Rue du General Malher	Mr Mme RAMET Jean-Marc	05/03/2019	13/12/2019
2.84	Rue du General Malher	Mr RAMET Mathieu	05/03/2019	13/12/2019
2.85	Rue du General Malher	Mr Mme DEBRUYERE	21/02/2019	17/12/2019
2.90	Rue du General Partouneaux	Mr MOUGENOT Jaely	27/11/2019	15/05/2020
2.91	Rue du General Dupont			

Soit sur 41 parcelles, 22 ont été vendues; 6 réservées et 13 à vendre.

5 - 2 Bilan des dépenses et des recettes, prévisionnel et réalisées au 31-12-2020

DEPENSES	BUDGET PREVISIONNEL HT	DEPENSES REALISEES HT
Charge foncière		HT
Acquisitions foncières	1 611 911 €	1 611 911 €
Frais d'actes	60 239 €	60 239 €
Indemnités locales	160 623 €	160 623 €
	1 832 772 €	1 832 772 €
Phase Etudes préliminaires		
Urbanisme : dossier création, concertation	45 050 €	45 050 €
Assistance Maîtrise d'ouv. Urbanisme	45 500 €	45 500 €
géomètre	18 489 €	18 489 €
études de sol y compris études carrières	52 181 €	52 181 €
archéologie (taxe)	81 630 €	81 630 €
Modification du PLU	15 900 €	15 900 €
Etudes phoniques	5 050 €	5 050 €
	263 799 €	263 799 €
Phase Travaux		
Marché RAMERY VRD et paysagement	6 319 712 €	6 208 749 €
Actualisation (opris en maîtrise d'ouvrage)		
Avenants aux marchés	242 497 €	242 497 €
Avenants à passer	16 174 €	
Autres travaux : hors marché	147 677 €	88 423 €
Lots (Géométrie et carrière) Lots E et F	98 091 €	62 819 €
Travaux EDF moyenne tension	221 070 €	192 419 €
Travaux GRDF	1 496 €	1 496 €
Raccordements assainissement	5 475 €	5 475 €
Raccordement Eau	5 388 €	5 388 €
Etudes télécom	1 326 €	1 326 €
PROVISIONS		
Aléas	83 850 €	
Travaux divers		
fauchage	20 000 €	20 691 €
fibre optique	3 425 €	3 425 €
Fouilles archéologiques de sauvegarde	939 646 €	939 646 €
	8 105 827 €	7 749 764 €
Ingenierie et géométrie		
Maîtrise d'œuvre travaux + révision	429 957 €	386 401 €
révision sur Maîtrise d'œuvre		
Contrôle technique	4 550 €	4 550 €
géomètre	155 870 €	123 740 €
CSPS	14 950 €	12 298 €
Hydrogéologue	874 €	874 €
Etude marché Adenda	10 000 €	10 000 €
Avocat	6 188 €	6 188 €
	622 398 €	544 051 €
montant total travaux aménagement	8 728 226 €	8 293 805 €
Maîtrise d'ouvrage		
Gestion opération et frais de gestion	600 000 €	
Reprographie, publicité, taxes	100 000 €	87 687 €
AMO	416 672 €	368 572 €
finls financiers :	500 000 €	500 000 €
Actualisation	600 000 €	573 399 €
Honoraires suppression de ZAC	30 000 €	
	2 246 672 €	1 527 669 €
Total des dépenses	13 071 369 €	11 910 034 €

RECETTES	BUDGET PREVISIONNEL HT	RECETTES REALISEES HT
102; maisons individuelles en location	1 698 930 €	1 617 430 €
26; maisons individuelles en accession	413 500 €	413 500 €
155; lots libres	7 065 447 €	5 706 879 €
48; collectifs localités	631 255 €	631 255 €
collectifs Accession	- €	- €
3; lots activité services (assurance, etc)	517 610 €	- €
Commerce bureaux Hotel services	959 903 €	173 495 €
16; Béguinaga	284 850 €	- €
CHAM	632 800 €	632 800 €
remboursement partiel des fouilles	605 429 €	506 212 €
Total des recettes	12 809 724 €	9 581 571 €

Marge prévisionnelle	- 281 644,65 €	
Trésorerie (recettes - dépenses)		- 2 336 464 €

Article 5 Evolution du bilan prévisionnel

5 - 1 Rappel du bilan des dépenses et des recettes, prévisionnel et réalisées au 31-12-2019

	DÉPENSES	BUDGET PREVISIONNEL HT	DEPENSES REALISEES HT
Charge foncière			HT
Acquisitions foncières		1 811 911 €	1 811 911 €
Frais d'actes		60 239 €	60 239 €
Indemnités locales		160 623 €	160 623 €
		1 832 772 €	1 832 772 €
Phase Etudes préliminaires			
Urbanisme : dossier création, concertation		45 050 €	45 050 €
Assistance Maîtrise d'ouv. Urbanisme		45 500 €	45 500 €
géomètre		18 489 €	18 489 €
Etudes de sol y compris études combes		52 181 €	52 181 €
archéologue (taxe)		81 630 €	81 630 €
Modification du PLU		15 900 €	15 900 €
Etudes phoniques		5 050 €	5 050 €
		263 799 €	263 799 €
Phase Travaux			
Marché RAMERY VAD et paysagement		6 319 712 €	5 368 562 €
Actualisation (repas en maîtrise d'ouvrage)			
Avenants au marché au 31/12/2015		474 609 €	474 609 €
Avenants à passer		16 174 €	
Autres travaux : hors marché		147 677 €	68 423 €
Lot3 (Giratoire et canive)		88 091 €	82 819 €
Travaux EDF moyenne tension		221 070 €	192 419 €
Travaux GRDF		1 496 €	1 496 €
Raccordements assainissement		5 475 €	5 475 €
Raccordement Eau		5 388 €	5 388 €
Etudes télécom		2 525 €	2 525 €
PROVISIONS			
Atéas		83 850 €	
Adaptation de la station		30 000 €	
Travaux divers			
fauchage		20 000 €	20 691 €
fibre optique		3 425 €	3 425 €
Fouilles archéologiques de sauvegarde		937 197 €	749 750 €
		8 366 689 €	6 955 590 €
Ingénierie et géomètre			
Maîtrise d'ouvrage travaux + réunion		419 047 €	362 363 €
Autres travaux : hors marché			
Contrôle technique		4 550 €	4 550 €
géomètre		144 700 €	123 740 €
CSPS		14 950 €	12 298 €
Hydrogéologue		874 €	874 €
Etude marché Adenda		10 000 €	10 000 €
Avocat		6 188 €	6 188 €
		609 308 €	520 043 €
montant total travaux /aménagement		8 966 997 €	7 475 603 €
Maîtrise d'ouvrage			
Gestion opération et frais de gestion		600 000 €	
Reprographie, publicité, taxes		100 000 €	87 687 €
AMO (y compris actualisation sur AMO)		366 572 €	316 572 €
frais financiers :		715 107 €	581 440 €
Actualisation		821 884 €	180 231 €
		2 603 564 €	1 165 930 €
Total des dépenses		13 667 132 €	10 738 105 €

	BUDGET PREVISIONNEL HT	RECETTES REALISEES HT
100 maisons individuelles en location	1 873 728 €	414 615 €
31 maisons individuelles en accession	501 561 €	319 093 €
151 lots flures	6 827 547 €	4 620 712 €
60 collectifs locatifs	537 995 €	537 995 €
60 collectifs Accession	- €	- €
84 collectifs: accession résidentielle	942 045 €	- €
Commerce bureaux hôtel services	1 174 838 €	163 600 €
14 Dépeçage	284 850 €	- €
CHAM	632 000 €	632 800 €
remboursement partiel des feuilles	506 212 €	506 212 €
Total des recettes	13 201 573 €	7 196 027 €

Marge prévisionnelle	-	385 559,46 €
Trésorerie (recettes-dépenses)	-	3 543 078 €

5 - 3 Evolution des dépenses par rapport au CRAC précédant :

	Valeur 31/12/2020	Valeur 31/12/2019	Evolution 2020- 2019
Indice TP	109.8	110.4	-0.5%
Acquisitions foncières	1 832 772 €	1 832 772 €	0%
Montant des études	263 799 €	263 799 €	0%
Montant de l'aménagement	8 728 225 €	8 966 997 €	-2.7 %
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	2 246 572 €	2 603 564 €	13.7%
Dépenses totales HT	13 071 369 €	13 667 132 €	-4.4%

Soit une diminution des dépenses prévisionnelles de 595 763€ lié à une diminution de l'actualisation et des frais financiers.

5 - 4 Evolution des recettes par rapport au CRAC 2019

Le montant attendu des cessions des charges foncières du présent CRAC diminue de 471 849€ HT par rapport au CRAC 2019 ; soit un montant de : **12 809 724 €HT**.

Qui se répartissent comme suit :

RECETTES	BUDGET PREVISIONNEL HT
102 maisons individuelles en location	1 698 930 €
26 maisons individuelles en accession	413 600 €
155 lots libres	7 065 447 €
46 collectifs locaux	631 256 €
collectifs Accession	- €
3 lots activité services (assurance, etc)	517 610 €
Commerce bureaux Hotel services	959 903 €
16 Béguinage	284 860 €
CHAM	632 800 €
remboursement partiel des fouilles	605 429 €
Total des recettes	12 809 724 €

5-5 Bilan de l'opération d'aménagement

La différence entre les recettes prévisionnelles (12 809 724€HT) et les dépenses prévisionnelles (13 071 369 €HT) fait apparaître un déficit de l'opération d'aménagement de : 261 645 €HT.

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL DU 21 NOVEMBRE 2022

Service : Finances/Subventions

Instructeur : Patricia MARGOLLÉ

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER

Délibération n° 5 : Requalification des espaces publics - demande de financement du dispositif cv/cb

Exposé :

Suite à l'appel à projets régional pour la redynamisation des centres villes et centres bourgs, la Commune a été déclarée, en 2019, lauréate du dispositif et dans ce cadre, bénéficie d'un accompagnement financier de la Région pour soutenir des projets de redynamisation commerciale et artisanale.

Les modalités d'intervention de la Région disposent du volet « Projets d'aménagement urbains » à hauteur d'un million d'euros.

C'est donc à ce titre que la Municipalité, suite à diverses études réalisées et en appui d'un cabinet spécialisé sur la conception et la requalification urbaine, a initié un programme de réaménagement du centre de ville et de ses liaisons piétonnes. Le projet de requalification des espaces publics de la phase 1 concerne les secteurs suivants :

- rue du port
- rue d'Hérambault
- Place du Général Leclerc

L'ensemble de l'opération s'élève à la somme de 1 858 828,08 €uros HT selon détail repris dans le document joint à la présente

Il est à noter que le projet a fait l'objet d'une présentation à la Commission municipale n° 4 « Equiper durablement la Ville d'ETAPLES S/MER » en date du 14 juin 2022.

Les membres du Conseil municipal sont invités à

- valider le projet de requalification des espaces publics phase 1 d'un montant de 1 858 828,08 €uros HT
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du dispositif régional « Centre Ville/Centre Bourg » à hauteur de 929 414,04 €uros



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Lundi 21 novembre 2022

Finances/subventions

Domaine de compétence :
7.5.1 – Demande de subventions

Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :

14/11/2022

Membres présents : 28

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 24/11/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET

Objet : Requalification des espaces publics 1ère phase – Dispositif « Centre-Ville-Centre Bourg »

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Travaux de requalification des espaces publics du centre ville 1ère phase – Demande de subvention sur le dispositif régional « Centre-Ville/Centre Bourg »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les modalités d'intervention du dispositif régional « Centre-Ville/Centre-Bourg » pour lequel la Commune a été déclarée lauréate

Vu l'accompagnement financier destiné à soutenir les projets liés à la redynamisation artisanale et commerciale,

Vu la subvention dédiée au titre du volet « Projets d'aménagement urbain » pouvant s'élever à un million d'euros sur une opération d'un montant HT de deux millions d'euros

Vu l'avis favorable de la Commission municipale n° 4 « Equiper durablement la ville d'ETAPLES SUR MER» en date du 14 juin 2022

Considérant que :

- pour favoriser l'attrait du centre ville et valoriser son potentiel, la municipalité, à l'appui de diverses études et en étroite collaboration avec un cabinet spécialisé sur la conception et la requalification urbaine, a initié un programme de réaménagement global des espaces publics du centre ville et ses liaisons piétonnes ;
- ce programme se décline en deux phases dont la 1ère phase répartie sur les secteurs suivants :
 - la rue du Port
 - la rue d'Hérambault
 - la Place du Général Leclerc
- suite aux résultats d'appels d'offres et devis, le coût global de l'opération s'élève à la somme de 1 858 828,08 €uros selon détail repris dans le tableau ci-dessous ;
- par conséquent, le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES HT	RECETES
1°) ETUDES 157 921,00	
2°) REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS PHASE 1 :	CONSEIL REGIONAL HDF
- Honoraires :	Dispositif CV/CB..... 929 414,04
Maîtrise d'oeuvre 119 955,00	FONDS PROPRES 929 414,04
Divers : 4 460,00	
- Travaux :	
LOT 1 : Voirie..... 1 108 124,90	
LOT 2 : Eclairage public..... 335 165,00	
3°) ARASEMENT GIRATOIRE 60 000,00	
4°) SONORISATION 42 942,18	
5°) ARRET MINUTE (GESTION DE PARKING) 30 260,00	
TOTAL DEPENSES : 1 858 828,08 €	TOTAL RECETTES : 1 858 828,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1°) d'approuver l'opération d'aménagement des espaces publics de la phase 1 qui s'élève à un montant HT de 1 858 828,08 €uros;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du dispositif régional « Centre Ville Centre Bourg » sur la totalité des dépenses, à hauteur de 929 414,04 euros

Discussion

Monsieur WAUQUIER signale que suite à l'appel à projet régional pour la redynamisation des centres villes et des centres bourgs, la commune a été déclarée en 2019, lauréate du dispositif. Dans ce cadre elle bénéficie d'un accompagnement financier d'un million d'euros sur un projet valorisé à 2 millions d'euros.

Ce projet concerne dans un 1er temps trois zones du centre ville :

- la rue du port
- la rue d'Hérambault
- Place du Général Leclerc

et dans un deuxième temps la place centrale et toutes les voies connexes avec un lien du projet immobilier du Groupe CAPELLI.

Le conseil municipal est invité à valider le projet pour un montant total provisoire de 1 858 828,08 € HT sachant qu'il restera un solde de 152 000 € qui passera sur 2023 et permettra de bénéficier dans le cadre de cette enveloppe d'un accompagnement financier à concurrence d'un million d'euros de la Région. Il restera à charge un million d'euros pour la Municipalité.

Ce document annexé nécessite quelques éclaircissements à savoir que les 60 000 € d'arasement du giratoire n'est pas un complément de ce qui a été fait en 2021, mais les travaux budgétés à concurrence de 72 000 € qui correspond à une réalité de 60 000 €. Ces travaux ont déjà été exécutés.

Pour répondre à une question posée lors d'un précédent Conseil Municipal par Madame GOLDSTEIN, les travaux réalisés en terme d'arasement sur le giratoire correspondent à un abaissement de 1,50 m de hauteur, correspondant à un volume de 900 000 m³ de terre et de matériaux divers.

Ces travaux prévus initialement en décembre 2022 vont être reportés au 9 janvier 2023 avec une livraison pour la rue du port fin février. Pour la rue d'hérambault et le parking du général leclerc à la fin du mois d'avril.

vote

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL DU 21 NOVEMBRE 2022

Service : Direction Générale des Services

Instructeur : François PERSYN

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART

Délibération n° 6 :

Création d'un groupement de commandes entre la commune d'Etaples-sur-mer et les communes de Brexent-Énocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Lefaux, le Touquet-Paris-Plage, Maresville et Widehem en vue de la passation d'un marché pour la collecte des déchets verts en porte à porte

Exposé :

La Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois (CA2BM) exerce la compétence de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Cette dernière n'a pas conservé le service de collecte des déchets verts en porte à porte effectué par la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO) dont faisait partie la commune d'Etaples-sur-mer.

En 2022, en accord avec la CA2BM, la commune d'Etaples-sur-mer, avec d'autres communes de l'ex CCMTO soucieuses de maintenir ce service de proximité, a constitué un groupement de commandes pour une collecte de déchets verts en porte à porte.

Ce service de collecte a donné entière satisfaction sur le territoire communal avec la fréquence d'un passage toutes les deux semaines le lundi du 18 avril au 28 novembre 2022.

En 2022, le délégataire du marché de collecte est Veolia Recyclage et Valorisation Hauts de France.

Le montant de chaque passage par le prestataire est pris en charge par la commune et il est aujourd'hui de 1250 € HT.

Dans un souci de maîtrise budgétaire, il est proposé pour l'année à venir d'espacer légèrement les passages avec une collecte toutes les trois semaines le lundi du 1^{er} avril au 30 novembre. Cette modification n'affectera pas la qualité du service.

Les autres communes souhaitant constituer un groupement de commandes pour l'année 2023 sont : Bréxent-Énocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Lefaux, Le Touquet-Paris-Plage, Maresville et Widehem.

En conséquence, pour maintenir un service de collecte de déchets verts en porte en porte dans des conditions avantageuses il convient de se joindre au groupement de commandes

Les membres du Conseil municipal sont invités à

- Approuver la constitution d'un groupement de commandes en commun avec les communes de Bréxent-Énocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Lefaux, Le Touquet-Paris-Plage, Maresville et Widehem, en vue de passer un marché pour la collecte des déchets verts en porte à porte.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune la convention constitutive du groupement de commandes avec les communes précitées, prévoyant les obligations de chacune des parties, ainsi que la répartition des dépenses, annexées à la présente délibération.



Délibération n° 6

Conseil Municipal du lundi 21 novembre 2022

Direction des Services Techniques

Domaine de compétence :

1.1 – Marchés Publics

Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
14/11/2022
Membres présents : 28
Membres ayant donné pouvoir : 3
Membre(s) excusé(s) : 0
Membre(s) non excusé(s) : 2
Nombre de votants : 31

Affiché le 24/11/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoins,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET

Objet : Création d'un groupement de commandes avec les communes de Bréxent Enocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Lefaux, Maresville, Le Touquet-Paris-Plage et Widehem en vue de la passation d'un marché pour la collecte des déchets verts en porte à porte

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe

Synthèse de la délibération :

Création d'un groupement de commandes avec les communes de Bréxent Enocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Lefaux, Maresville, Le Touquet-Paris-Plage et Widehem en vue de la passation d'un marché pour la collecte des déchets verts en porte à porte

Monsieur le Maire expose :

1°) qu'en 2021, un certain nombre de communes de l'ex CCMT0, en l'occurrence Bréxent-Enocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Étaples-sur-mer, Lefaux, Le Touquet-Paris-Plage,

Merlimont et Widehem, ont exprimé le désir de conserver la possibilité de collecter par leurs moyens et sur une période de l'année la collecte des déchets verts en porte à porte pour répondre à des besoins spécifiques de leur territoire et ainsi assurer un service de proximité, en parfaite complémentarité et dans le respect de la compétence et de la stratégie communautaire en matière de déchets ménagers et assimilés.

2°) qu'en application des délibérations du Conseil Communautaire en date du 17 mars 2022 et du Conseil Municipal d'Étaples-sur-mer en date du 6 avril 2022 une convention par laquelle la CA2BM avait confié la gestion de la collecte des déchets verts en porte à porte à la commune avait été signée le 6 avril 2022,

3°) que la mise en place de cette convention a permis de répondre aux besoins de la population et a donné satisfaction aux parties, qu'il y a donc un enjeu à maintenir cette organisation des services.

4°) qu'à l'instar de ce qui a été fait en 2022, et afin d'obtenir des conditions économiques les plus avantageuses possibles, 8 des 10 communes précitées, Bréxent-Énocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Étaples-sur-mer, Lefaux, Le Touquet-Paris-Plage et Widehem, ainsi que Maresville souhaitent constituer en commun un groupement de commandes en vue de passer un marché pour la collecte des déchets verts en porte à porte lancé sur la base d'une procédure adaptée, selon les fréquences suivantes, étant précisé que les communes ont des dates de commencement et des fréquences de passage différentes :

- toutes les 3 semaines du 1er avril au 30 novembre 2023 pour la commune d'Étaples-sur-mer,

5°) que la durée de ce groupement de commandes devra correspondre à la durée nécessaire, respectivement, pour la passation, la signature et l'exécution de l'accord cadre, lequel sera conclu pour une période de 12 mois à compter du 1er février 2023, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans que la durée ne puisse excéder 4 ans, soit le 31 janvier 2027. Il donnera lieu à la signature d'une convention prévoyant les obligations de chacune des communes, ainsi que la répartition des dépenses. Le coordonnateur sera la commune du Touquet-Paris-Plage. La commission d'appel d'offres, chargée de l'attribution de ce marché, sera exclusivement celle du coordonnateur, c'est à dire la commune du Touquet-Paris-Plage.

6°) que le coordonnateur sera chargé de mener l'ensemble de la procédure de passation du marché au nom et pour le compte des autres membres. Il sera habilité à signer le marché. En revanche, chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution du marché pour le ou les prestations qui le concernent et de son paiement pour les prestations correspondantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1414-3, L 2224-14, L 5211-11-2, L 5215-27 et L 5216-7-1,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et en particulier les 3° et 7° du II de la sous-section 3 de l'article 1er, chapitre 1er,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2113-6 à 8, L 2125-1, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-2,4,5,6,13 et 14.

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois n°2022-51 en date du 17 mars 2022 relative à la signature d'une convention par laquelle la Communauté confie la gestion d'une collecte de déchets verts en porte à porte sur le territoire de la commune d'Étaples-sur-mer.

Vu la convention par laquelle la Communauté d'Agglomération a confié la gestion de la collecte des déchets verts en porte à porte à la commune signée le 6 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1°) De constituer un groupement de commandes en commun avec les communes de Brexent-Enocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Le Touquet Paris-Plage, Etaples-sur-mer, Lefaux, Maresville et Widehem, en vue de passer un marché pour la collecte des déchets verts en porte à porte,
- 2°) D'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune la convention constitutive du groupement de commandes avec les communes précitées, prévoyant les obligations de chacune des parties, ainsi que la répartition des dépenses, annexées à la présente délibération.

La délibération est adoptée par 28 voix pour et 3 Abstentions.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE :

- LA COMMUNE DU TOUQUET-PARIS-PLAGE
- ET LES COMMUNES DE BRÉXENT-ÉNOCC, CAMIERS, CUCQ-STELLA-TRÉPIED, ÉTAPLES-SUR-MER, LEFAUX, MARESVILLE ET WIDEHEM

**EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ
POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE À PORTE**

CONVENTION CONSTITUTIVE

(Articles L 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique)

IL EST CONSTITUÉ ENTRE :

La commune du Touquet-Paris-Plage représentée par M. Daniel FASQUELLE, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2022,

et

La commune de Bréxent-Énocq représentée par M. Michel HEDIN, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal du

La commune de Camiers représentée par M. Gaston CALLEWAERT, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal du

La commune de Cucq-Stella-Trépiéd représentée par M. Walter KAHN, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal du

La commune d'Étaples-sur-mer représentée par M. Franck TINDILLER, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal du

La commune de Lefaux représentée par Mme Geneviève MARGUERITTE, Maire, autorisée par délibération du Conseil municipal du

La commune de Maresville représentée par M. Maxime DELIANNE, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal du

La commune de Widehem représentée par M. Pierre LEQUIEN, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal du

un groupement de commandes régi par les dispositions des articles L 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique.

La présente convention a pour objet de définir l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement.

.../...

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Le Code de la Commande Publique (articles L 2113-6 à 8) encadre les dispositions du groupement de commandes.

Eu égard :

- aux économies d'échelle que permettent la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs,
- à l'intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés,

les communes du Touquet-Paris-Plage, de Bréxent-Énocq, de Camiers, de Cucq-Stella-Trépiéd, d'Étaples-sur-mer, de Lefaux, de Maresville et de Widehem, ont décidé, dans un souci de cohérence et de bonne gestion des finances publiques, de créer un groupement de commandes.

Dans ce contexte, il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Un groupement est créé en vue de la passation d'un marché relatif à la collecte des déchets verts en porte à porte, qui sera lancé sur la base d'un accord-cadre passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert décrite aux articles R 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique, avec un nombre minimum et un nombre maximum de passages annuels, étant précisé que les communes ont des dates de commencement et de fin de ramassage et des fréquences de passage différentes. Ce marché donnera lieu à l'émission de bons de commande à fur et à mesure de son exécution.

Il donnera lieu à une publicité adaptée à l'objet et au montant du marché.

ARTICLE 2 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

2-1 Désignation et rôle du coordonnateur

La commune du Touquet-Paris-Plage est désignée coordonnateur du groupement de commandes. Elle sera chargée à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues au Code de la Commande Publique, à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence et à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et de désigner l'attributaire.

Le choix du coordonnateur doit préalablement avoir été décidé et accepté par chacune des assemblées délibérantes des membres du présent groupement.

Concrètement, la commune du Touquet-Paris-Plage assurera donc l'organisation de la consultation, à savoir :

- l'assistance aux autres membres dans la définition de leurs besoins et la centralisation de ces besoins,
- la définition de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- l'élaboration du dossier de consultation,
- la rédaction et l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution,
- l'envoi des dossiers aux candidats,
- l'information des candidats,
- la réception des offres,
- l'organisation des réunions destinées à choisir le prestataire, l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (du secrétariat de la commission d'appel d'offres à la rédaction du rapport de présentation et à la notification du marché),
- la rédaction du rapport d'analyse des offres.

La commune du Touquet-Paris-Plage en tant que coordonnateur procède aux choix du titulaire, à la signature du marché et à sa notification. Elle est à ce titre mandatée par les membres du groupement.

2-2 Missions des membres

Le coordonnateur du groupement n'assurera pas le paiement des prestataires au nom du groupement.

Chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution du marché pour les prestations qui le concernent et du paiement des prestations correspondantes.

.../...

2-3 Commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres chargée de l'attribution de ce marché sera exclusivement celle du coordonnateur.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

La mission de la commune du Touquet-Paris-Plage comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération, de même que toutes les fonctions exercées dans le cadre de cette convention.

En ce qui concerne le financement de la consultation, les coûts liés à l'organisation des consultations, à savoir : les frais de constitution du dossier de consultation des entreprises ainsi que le coût des publications légales (avis d'appel public à concurrence et avis d'attribution) seront à la charge du coordonnateur.

ARTICLE 4 : DURÉE DU GROUPEMENT

La durée de ce groupement de commandes devra correspondre à la durée nécessaire, respectivement, pour la passation, la signature et l'exécution de l'accord-cadre, lequel sera conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} février 2023, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans que la durée ne puisse excéder 4 ans, soit le 31 janvier 2027.

Il est dissout de plein droit au terme de l'accord-cadre.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU MARCHÉ EN COURS D'EXÉCUTION (AVENANT)

Toute modification de la présente convention, y compris quant à la durée, sera réglée par une modification du marché en cours d'exécution (avenant) approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE RETRAIT

Les membres peuvent se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante du membre concerné. La délibération est notifiée au coordonnateur. Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution du marché, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration du marché concerné.

Fait au Touquet-Paris-Plage, le

Pour la commune du Touquet-Paris-Plage
Le Maire,

Pour la commune de Bréxent-Énocq
Le Maire,

Daniel FASQUELLE

Michel HEDIN

Pour la commune de Camiers
Le Maire,

Pour la commune de Cucq
Le Maire,

Gaston CALLEWAERT

Walter KAHN

Pour la commune d'Étaples-sur-mer
Le Maire,

Franck TINDILLER

Pour la commune de Lefaux
Le Maire,

Geneviève MARGUERITTE

Pour la commune de Maresville
Le Maire,

Maxime DELIANNE

Pour la commune de Widehem
Le Maire,

Pierre LEQUIEN